

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

LAFARGE FRANCE



Conçue par l'architecte Jean Nouvel, la tour la Marseillaise affiche dans le ciel marseillais vingt-sept nuances de bleu, blanc et rouge, au sein de 3 860 éléments préfabriqués en Ductal®. Outre la réduction des impacts environnementaux permise par les éléments prémoulés en BFUP Ductal® illustrée à travers l'analyse de son cycle de vie, l'isolation thermique permet de maîtriser l'ensoleillement par les brise-soleil en BFUP Ductal® ; l'entretien du bâtiment et le compartimentage contre l'incendie, ainsi que sa durabilité (résistance aux embruns dus à la proximité de la mer Méditerranée) sont les qualités majeures de ce matériau.

Ce rapport a été réalisé sous la coordination de Maud Tarnot.

Nous remercions l'ensemble des contributeurs pour leur temps et leurs précieux apports :

Gaël Beaugendre  
Virginie Bressaud  
Charles-Hubert Canel  
Corinne Chabilan  
Thomas Combaudon  
Martin Courtois  
Thomas de Charette  
Steeve Dalla Riva  
Florent Dubois  
Jean Dugardin  
Jean-Christophe Fauchadour

Robin Jarry  
Xavier Guillot  
Olga Hautecoeur  
Loïc Leuliette  
Benoît Michel  
Adrien Minjoulat-Rey  
Loïc Morizot  
Nadège Nessar  
Raïssa Poaty Pangou  
David Piskorowski  
Thibault Poilleux

Amélie Promelle  
Frédéric Quero  
Vincent Raynaud  
Olivier Romain  
Stéphane Thiers  
Houssine Touihar  
Nathalie Tripart-Schaeffer  
Cyril Vaurs  
Ahlem Zidani

© Photos : Les illustrations de ce rapport proviennent toutes des opérations de Lafarge France ou de ses partenaires, ainsi que de la Médiathèque du groupe Holcim, sauf :  
Couverture : @Ateliers Jean Nouvel, @Jérôme Cabanel ; @WE ARE CONTENTS. Page 9 : Gare de Montpellier, @Marc Mimram, @Hisao Suzuki. Pages 16-17 : Striatius Bridge, impression en 3D pour Venice Biennale 2022 ;  
@Block Research Group et Zaha Hadid Architects ; @Studio NAARO. Page 27 : ESTP Cachan ; @Architecture Studio, @Daniel Moulinet. Page 32 : XTree, unité d'impression 3D à Dubaï ; @Concreative.  
Page 68 : Une lisière de Tierce Forêt à Aubervilliers, @Fieldwork architecture. Page 70 : Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, Antibes ; @Jacques Ripault Architecture ; @Franck Follet.

# AVANT-PROPOS

Le présent rapport concerne les activités industrielles et commerciales de Lafarge en France et la façon dont elles anticipent et préviennent leurs effets sur l'environnement et la société, soit Lafarge Ciments, Lafarge Distribution, Lafarge Granulats, Lafarge Bétons, Holcim Béton Granulat Haut-Rhin, et Holcim Haut-Rhin. Dans leur ensemble, ces entités sont appelées Lafarge France.

Il constitue la déclaration de performance extra-financière de la société Lafarge Ciments, dont la vocation est de produire des liants hydrauliques sur le territoire français, en application de l'article L. 225-102-1 du

Code de commerce. Les informations relatives à ce périmètre ont donc fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant (OTI).

Afin de proposer une information plus complète à ses parties prenantes, et d'aller au-delà de ses obligations réglementaires, Lafarge a décidé d'étendre de façon volontaire le périmètre de son rapport à ses autres activités industrielles et commerciales en France : la production et la commercialisation de bétons et de granulats. Les indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, relatifs à ces activités n'ont pas fait l'objet d'une vérification par l'OTI.

Un tableau de correspondance figure en fin de rapport pour expliciter les périmètres.

Lafarge France bénéficie par ailleurs pleinement des ressources du Groupe Holcim dans de nombreux domaines et notamment en matière de recherche et de développement, à travers son centre de recherche international basé à L'Isle d'Abeau, près de Lyon.



# SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, FRANÇOIS PETRY	5
LE GROUPE HOLCIM DANS LE MONDE	6
PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LAFARGE EN FRANCE	8
MODÈLE D'AFFAIRES	9
ANALYSE DES RISQUES ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ	11
NOS RECONNAISSANCES EXTÉRIEURES	13

---

## ACCÉLÉRER NOTRE ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT 17

CONNAÎTRE ET MESURER NOS ÉMISSIONS DE CO <sub>2</sub>	20
LUTTER CONTRE LES ÉMISSIONS DE CO <sub>2</sub>	21
RENFORCER NOTRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	24
PARTICIPER AUX EFFORTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	25

---

## CRÉER DES BOUCLES LOCALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 27

ÉCOCONCEVOIR NOS PRODUITS ET LES OUVRAGES AVEC LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION	29
RENFORCER NOTRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	30
GEOCYCLE® : LA NOUVELLE BU DE LAFARGE ENTIÈREMENT DÉDIÉE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	32
LE MAILLAGE DES NOS INSTALLATIONS : DES EXUTOIRES DE PROXIMITÉ POUR LES DÉCHETS DU BTP	35

---

## MAÎTRISER NOS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT 37

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET DÉMARCHE DE PROGRÈS	38
AMÉNAGER LE PAYSAGE ET PRÉSERVER LES SOLS	41
PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR : DES RÉSULTATS EN PROGRÈS GRÂCE À UN PLAN INDUSTRIEL AMBITIEUX	42
UN ENGAGEMENT CONSTANT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	43

---

## ENGAGÉS AVEC NOS ÉQUIPES ET DANS LES TERRITOIRES 45

ENGAGER NOS RESSOURCES HUMAINES	50
ACCOMPAGNER LA TRANSITION BAS-CARBONE DE L'ENTREPRISE	51
DÉVELOPPER LES POTENTIELS	52
FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION	54
DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES	56
SOUTENIR LES TERRITOIRES	58
CONTRIBUER À LA DÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES	59
DES ACTIONS COLLABORATIVES	60

---

## CONSTRUIRE RESPONSABLE AVEC L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE LA CONSTRUCTION 61

MAÎTRISER LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	62
MAÎTRISER L'IMPACT DE NOS TRANSPORTS	64
DÉVELOPPER DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	67

---

## ANNEXES 71

TABLE DE CONCORDANCE DES ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	72
MÉTHODOLOGIE DE REPORTING : DÉFINITION ET COLLECTE DES INDICATEURS	73
SYNTHÈSE DES INDICATEURS	74
GLOSSAIRE	75
RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	76



**FRANÇOIS PETRY**  
Directeur général Lafarge France

A la suite de la crise sanitaire qui a débuté en 2020, l'année 2021 aura été marquée par le besoin d'adaptation permanente de nos activités à une situation profondément instable. Je souhaite remercier nos équipes qui, au quotidien, ont permis à nos opérations de se maintenir et se développer dans un contexte toujours mouvant.

La mutation profonde qui régit notre secteur est en marche, sous l'impulsion des réglementations récentes ou des tendances de fond. Ainsi, la mise en place de la réglementation environnementale des bâtiments (RE2020) et la constitution d'une filière de Responsabilité élargie du producteur s'ajoutent aux grands enjeux de l'environnement bâti : la résilience face aux crises liées aux changements climatiques et sociétaux, la rénovation et la réutilisation urbaine pour limiter l'artificialisation et la production de déchets, la décarbonation des

modes de vie et du métabolisme territorial, et le retour de la nature en ville pour réduire les pollutions et rendre la densité acceptable.

Pour relever ces défis, Lafarge, au sein du groupe Holcim, a renforcé ses engagements pour une construction durable. Le groupe vise la neutralité carbone en 2050, selon la méthodologie déployée par le SBTi, en cohérence avec les accords de Paris. L'entreprise a renouvelé et renforcé son plan d'action en faveur de la biodiversité, via le dispositif Act4nature. Une filiale dédiée à l'économie circulaire a été créée : Geocycle France. Nous sommes enfin satisfaits de constater que notre plan d'action environnemental porte ses fruits : Lafarge Bétons et Lafarge Granulats ont atteint les niveaux exemplarité et maturité du Label RSE de l'UNICEM. L'exemplarité de nos opérations est un engagement au quotidien de nos équipes, sur laquelle notre entreprise peut bâtir son développement et son acceptabilité.



# LE GROUPE HOLCIM DANS LE MONDE



AMÉRIQUE DU NORD	AMÉRIQUE LATINE	EUROPE	MOYEN-ORIENT & AFRIQUE	ASIE PACIFIQUE
<b>7,316 M</b>	<b>2,611 M</b>	<b>8,032 M</b>	<b>2,430 M</b>	<b>5,947 M</b>
VENTES NETTES (CHF) 2020 : 5,749 M	VENTES NETTES (CHF) 2020 : 2,225 M	VENTES NETTES (CHF) 2020 : 7,061 M	VENTES NETTES (CHF) 2020 : 2,349 M	VENTES NETTES (CHF) 2020 : 5,243 M



## CHIFFRES CLÉS

**70** PAYS

**2 301** SITES

dont : 266 cimenteries et usines de broyage,  
661 carrières de granulats  
1 374 usines de béton prêt à l'emploi

**70 000** EMPLOYÉS

**286** BREVETS dans notre portefeuille dont 65 % liés à des solutions bas-carbone

**26,8** MILLIARDS CHF de chiffres d'affaires en 2021 (+16% par rapport à 2020)

Holcim est le leader mondial des matériaux et solutions de construction et opère dans quatre segments d'activité : ciment, granulats, béton prêt à l'emploi et solutions et produits.

Dans la lignée de son engagement "net zéro", Holcim ambitionne de mener l'industrie et le secteur de la construction vers la réduction des émissions de carbone et la circularité.

Le Groupe offre des solutions aux défis les plus complexes rencontrés par les maçons, constructeurs, architectes et ingénieurs, de l'urbanisation à la lutte contre l'artificialisation des sols et à la demande en logements abordables.

Le Groupe emploie près de 70 000 personnes dans 70 pays avec un portefeuille d'activités équilibré entre les pays matures et les pays émergents.

Avec le développement durable au cœur de sa stratégie, Holcim s'engage à bâtir un monde qui fonctionne pour les hommes et pour la planète.

Élaborée en collaboration avec un large éventail de parties prenantes internes et externes, sa stratégie développement durable a pour objectif majeur de contribuer à faire

progresser le développement durable dans le secteur de la construction, au moyen de quatre domaines d'actions principaux : le climat, l'économie circulaire, l'environnement et enfin, le dialogue avec les parties prenantes.

Un processus de contrôle annuel permet de suivre les résultats obtenus par rapport à ces objectifs.

Les opérations de Lafarge France s'inscrivent pleinement dans cette stratégie et y contribuent à travers les actions décrites dans les pages suivantes.

## PERFORMANCE DU GROUPE HOLCIM AU NIVEAU MONDIAL<sup>1</sup>

	CLIMAT ET ÉNERGIE 	ÉCONOMIE CIRCULAIRE 	ENVIRONNEMENT 	COMMUNAUTÉS 
<b>OBJECTIF</b>	RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO <sub>2</sub>	FAVORISER LA VALORISATION DES DÉCHETS	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU	CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE
<b>INDICATEURS CLÉS</b>	CO <sub>2</sub> ÉMIS (KG CO <sub>2</sub> / T CIMENT)	FAVORISER LA VALORISATION DES DÉCHETS (EN MILLIONS TONNES)	EAU ÉCONOMISÉE (LITRE D'EAU PAR TONNE DE BÉTON)	CONTRIBUTIONS AUX INITIATIVES SOCIALES (EN MILLIONS DE CHF)
<b>PERFORMANCE 2021</b>	SCOPE 1 : 553 SCOPE 2 : 34	54 MILLIONS	259 LITRES	43 MILLIONS
% DE CHANGEMENT PAR RAPPORT À 2020	SCOPE 1 : -1% SCOPE 2 : -5,8%	+17,4%	-5,1%	+19%
<b>OBJECTIFS 2022</b>	550	60		
<b>OBJECTIFS 2030</b>	SCOPE 1 : 475 SCOPE 2 : 13	100	211	500 <sup>2</sup>

1. Voir le rapport annuel intégré du groupe Holcim : DPEF 2021.

2. Somme totale cumulée de 2021 à 2030.

# PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LAFARGE EN FRANCE



## CHIFFRES CLÉS

+ **4 300**  
COLLABORATEURS

**7**  
CIMENTERIES

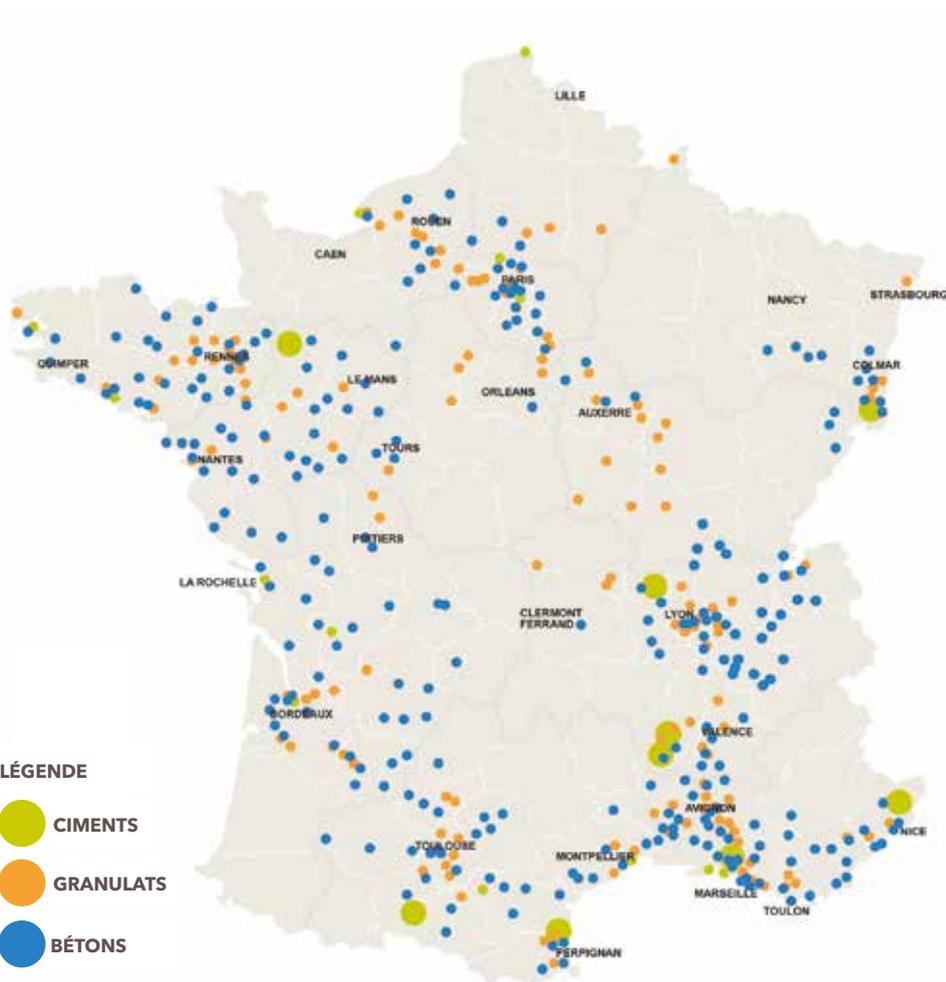
**1**  
USINE DE CHAUX

**13**  
USINES DE BROYAGE  
ET DÉPÔTS CEMENTS

**150**  
CARRIÈRES  
DE GRANULATS,  
PORTS ET DÉPÔTS

**275**  
CENTRALES  
À BÉTON

**1**  
CENTRE  
DE RECHERCHE



# MODÈLE D'AFFAIRES

Premier producteur en France de ciments et de bétons, troisième producteur de granulats, Lafarge alimente le secteur du bâtiment et des travaux publics en matériaux pour les constructions du quotidien ou les ouvrages exceptionnels qui façonnent les territoires. L'entreprise possède également une activité "Produits et solutions", qui réunit des solutions innovantes écoresponsables, durables et digitales : l'économie circulaire (BU Geocycle), Ductal\*, Airium, le carbonate de calcium et les mortiers.

Lafarge est un industriel de la proximité, 450 unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire, et présentent des tailles très variables :

- **quelques centaines de m<sup>2</sup> pour les centrales à béton, généralement en zone péri-urbaine**

Ce sont des unités, souvent légères, de mélange entre les différents constituants du béton : ciments, granulats, eau et adjuvants

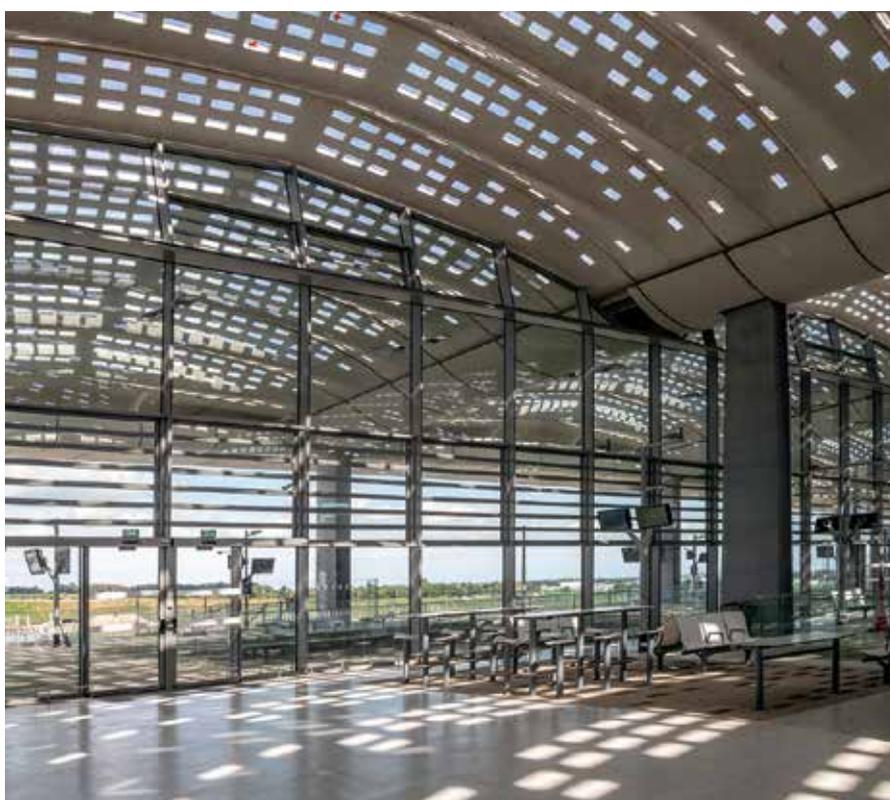
- **des dizaines d'hectares pour les carrières, principalement en zone rurale**

Les granulats, qu'ils proviennent d'alluvions, de roches massives ou bétons recyclés, sont extraits et transformés si nécessaire au moyens d'installations de criblage et concassage

- **des unités industrielles plus massives** (même si leur taille peut paraître modeste au regard d'autres industries) et 100 à 150 salariés pour les cimenteries

Cœur de métier historique du groupe, le ciment est un liant hydraulique fabriqué à partir du clinker. Ce dernier est obtenu en cimenterie par la combinaison chimique à très haute température de calcaire et d'argile principalement. Le clinker est ensuite broyé avec des ajouts, dans des proportions très précises et définies par des normes, pour donner au ciment des caractéristiques spécifiques et pour faire baisser le poids carbone du produit fini.

Ces activités sont strictement encadrées par le code de l'environnement. Soumises au régime



des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), elles font l'objet d'autorisations d'exploiter et de contrôles réguliers par l'administration.

Ces matériaux pondéreux sont essentiels au secteur de la construction : en France, chaque habitant utilise en moyenne par an 300 kg de ciment, 5,5 tonnes de granulats, 0,6m<sup>3</sup> de béton (2018).

En amont d'un secteur en forte mutation, Lafarge doit prendre en compte des tendances qui influent sur son marché et son modèle d'affaires :

- **les évolutions réglementaires de la construction** avec la prise en compte de la composante carbone dans la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments (RE2020)
- **le développement du recyclage et de l'économie circulaire** avec la mise en place d'une filière REP pour les déchets du bâtiment
- **le rythme de l'évolution du prix** de l'énergie et du CO<sub>2</sub>
- **l'acceptabilité sociétale de l'activité industrielle**, la complexification croissante de l'accès à la ressource et les concurrences d'usage des sols

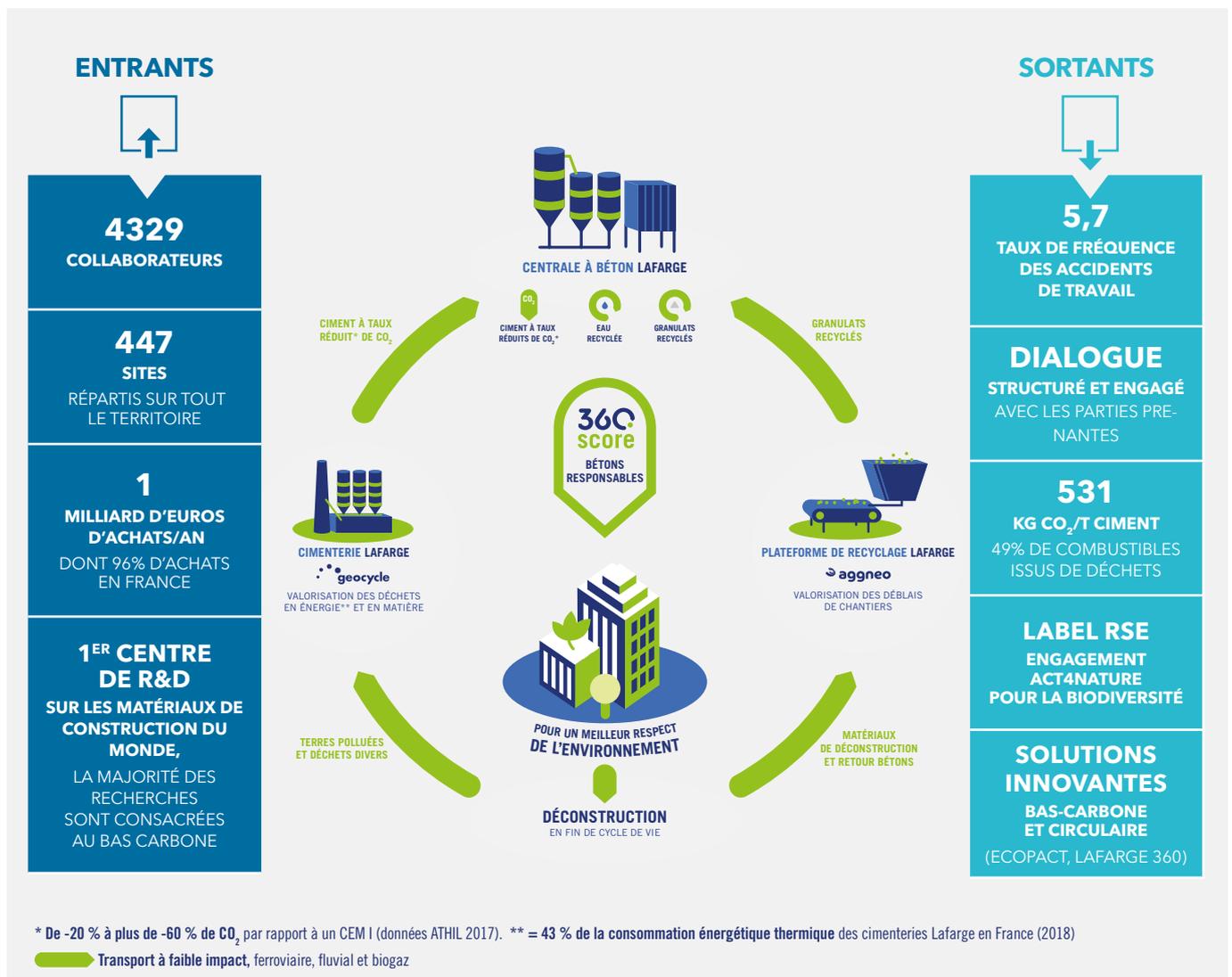
- **un contexte toujours plus concurrentiel** : implantation de nouveaux acteurs, pénétration continue des ciments d'import
- **la démographie et l'évolution des modes de vie et de transport** issues de la transition environnementale et du besoin de résilience face au changement climatique : densification des habitats, nouvelles infrastructures pour les mobilités douces et les énergies renouvelables

Lafarge est convaincue que ces défis peuvent constituer des opportunités pour assurer le développement durable de ses activités et se différencier sur un marché concurrentiel et en mutation. Le groupe pratique depuis longtemps l'économie circulaire, et notamment

l'écologie industrielle et territoriale, dans laquelle les déchets des uns forment les ressources des autres. 50 % des combustibles nécessaires au process industriel sont ainsi issus de déchets (des ménages, d'autres activités économiques, de la biomasse...). Bénéficiant des efforts du centre de recherche et innovation le plus important du secteur des matériaux de construction situé à Lyon (où la majorité de nos projets R&D sont dédiés à l'amélioration de l'empreinte environnementale de nos produits et procédés), Lafarge propose à ses clients des produits décarbonés, notamment au moyen des gammes de bétons ECOPACT (de -30 % d'empreinte carbone à la neutralité), et de ciments ECOPlanet (de -30 % à -70 %).

Pour inscrire ses activités dans une perspective durable en France, Lafarge articule ses priorités autour de 3 axes :

- **Anticiper les mutations du marché et du secteur de la construction**, notamment la demande pour des solutions bas-carbone
- **Continuer à améliorer l'empreinte environnementale de ses activités**, en particulier les émissions de CO<sub>2</sub> liées à ses process
- **Accompagner la construction durable** grâce à des solutions innovantes, bas-carbone et circulaires



# ANALYSE DES RISQUES ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ



Aux fins du présent rapport et en application du décret n°2017-1265 du 9 août 2017, article 2, Lafarge a conduit une analyse des risques liés à ses activités selon la méthodologie suivante :

- **identification des enjeux sectoriels et des tendances mondiales en matière de développement durable**

(Nos sources ont été : les objectifs de développement durable de l'ONU ; *Marché actuel et offre de la filière minérale de construction et évaluation à échéance de 2030* du Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, novembre 2016 ; *Guide méthodologique - reporting RSE* du MEDEF ; *Sustainability Guidelines* de la Global Cement and Concrete Association ; *Sustainability Report 2020* de Lafarge)

- **définition des risques et opportunités et justification de leur caractère significatif**

- **évaluation des risques en fonction de leur impact financier, leur temporalité, leur ampleur** (nombre de parties prenantes internes et externes concernées) et leur probabilité

- **priorisation des risques pour les parties prenantes externes** : consultation des parties prenantes sur la base d'une étude d'image faite en 2018, échanges réguliers avec les pouvoirs publics et les parties prenantes des sites industriels et au niveau national, analyse de la presse

généraliste et sectorielle, prise en compte des controverses

- **finalisation de la notation.**

Cette analyse a été actualisée par un groupe d'experts internes composé notamment de la Direction générale et des directions et expertises stratégie, industrielle, ressources humaines, environnement, marketing, affaires publiques et RSE. Le travail produit a ensuite été mis en cohérence avec les analyses de risques déjà conduites par l'Audit et le Contrôle interne et avec l'analyse de risques extra-financiers du Groupe Holcim.

L'analyse et la classification de ces risques, couplées à l'interrogation de nos parties prenantes (lors des commissions locales de suivi de site annuel, d'échanges réguliers avec les

pouvoirs publics et nos partenaires), l'analyse des controverses et d'une étude d'image menée fin 2018 par le cabinet Advise), nous ont permis d'établir la ci-dessous.

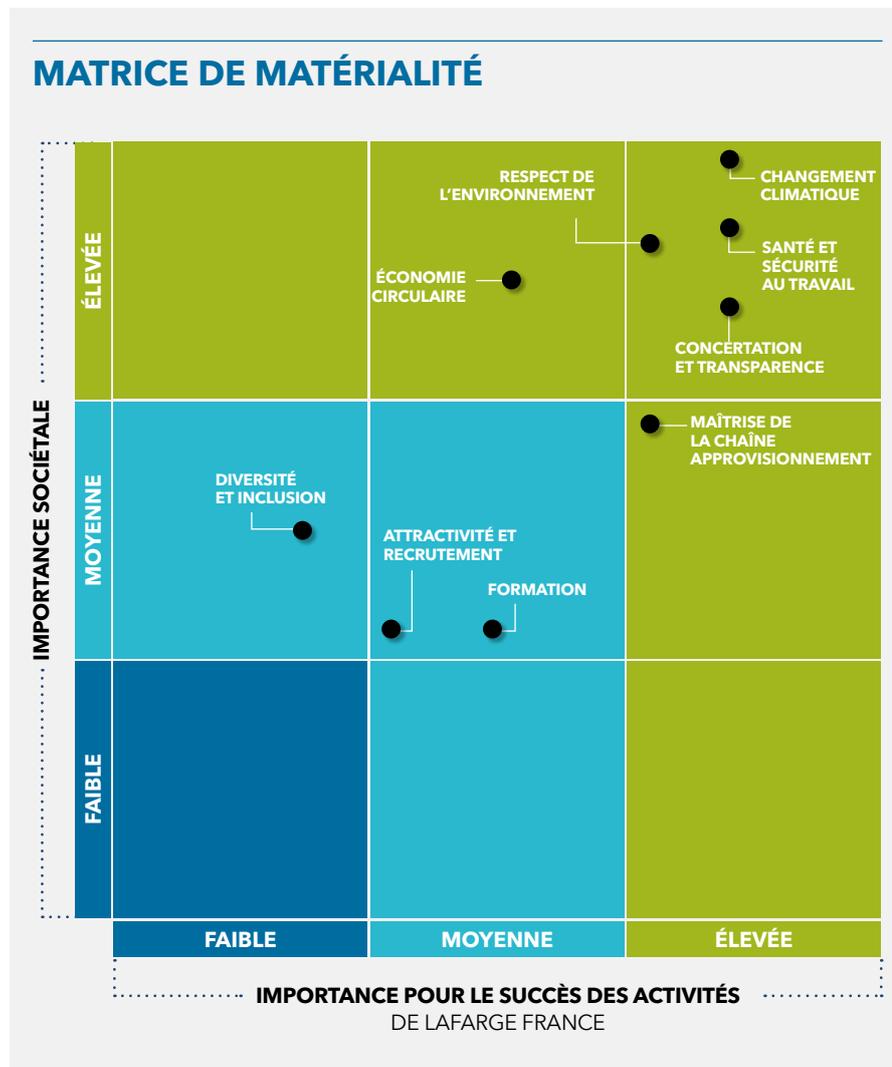
Cette dernière fait ainsi ressortir 5 priorités :

- **le changement climatique**
- **La concertation et la transparence**
- **la santé-sécurité au travail**
- **le respect de l'environnement**
- **l'économie circulaire**

Nos objectifs sont les suivants :

- **s'assurer de poursuivre les projets** nécessaires à la lutte contre le changement climatique
- **engager un dialogue de qualité et transparent** avec les parties prenantes
- **assurer la sécurité au travail des salariés et de l'ensemble des partenaires** et renforcer les initiatives permettant de conserver un haut niveau de maîtrise
- **s'assurer de demeurer conforme aux réglementations environnementales en vigueur**, se préparer aux évolutions régissant le domaine, et décliner opérationnellement les pratiques requises
- **développer les pratiques permettant une utilisation durable des ressources**, en anticipation des évolutions réglementaires (filère de Responsabilité élargie du producteur pour les déchets du bâtiment)

Si ces problématiques représentent des risques majeurs pour nos activités, nous sommes convaincus que le fait de les adresser le plus en amont possible et de manière adaptée et concertée, peut constituer une opportunité essentielle pour nos modèles de développement.



# NOS RECONNAISSANCES EXTÉRIEURES



Lafarge France et le groupe Holcim inscrivent leur action en faveur du développement durable dans une logique de transparence et des reconnaissances extérieures et objectives sont toujours recherchées.

## AU NIVEAU INTERNATIONAL

### SCIENCE BASED TARGETS (SBTi)

**BUSINESS AMBITION FOR 1.5°C**



<https://www.holcim.com/climate-energy>

**Holcim est la première entreprise mondiale de matériaux de construction à signer l'engagement "Business Ambition for 1,5°C"** et à fixer des objectifs de réduction carbone validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), alignés sur la trajectoire net zéro de l'accord de Paris :

- ses objectifs intermédiaires pour 2030 ont été reconnus comme compatibles avec les accords de Paris en 2020
- l'objectif de neutralité pour 2050 (net zéro pour les scopes 1 et 2, et -90% pour le scope 3) a été validé en 2021

### VIGEO EIRIS



Le 28 mai 2021, **Holcim obtient la note A1+ de l'agence Vigeo Eiris, spécialisée en notation ESG (Environnement - Social - Gouvernance), avec un score de 65 sur 100.** Cette note est exceptionnelle puisqu'elle a été attribuée à seulement 2% des entreprises évaluées par ESG mondial. Il s'agit de la note la plus élevée possible. Cette reconnaissance place Holcim en tête des 25 principales entreprises européennes des matériaux de construction.

### SUSTAINALYTICS



Le 27 mai 2020, Sustainalytics, leader mondial de la recherche et des notations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sur la gouvernance d'entreprise, a publié sa dernière évaluation des risques ESG Holcim. **Sur les 101 entreprises de matériaux de construction analysées, Holcim s'est classée première.** L'entreprise figurait également dans le top 20 % des 12 000 entreprises évaluées dans tous les secteurs.

### CARBON DISCLOSURE PROJECT (CDP)



**Le groupe Holcim fait partie des 272 entreprises analysées par Carbon Disclosure Project (CDP)** qui ont réussi à obtenir la note de « A » sur un total de 12 000 entreprises évaluées. Les entreprises étant notées de A à D sur la base de leur niveau de transparence et de leurs performances en matière de changement climatique, de forêts et de sécurité de l'eau. En plus de la note A obtenue pour la décarbonation, l'ONG CDP attribue un A- à Holcim pour sa gestion de l'eau, un score également très gratifiant.



**En 2021, Holcim est reconnu par le label "Efficient Solution" de la Fondation Solar Impulse.** Ce label vise à sélectionner les 1 000 meilleures solutions propres protégeant l'environnement de manière rentable. Parmi elles, dix solutions de construction écologique Holcim reçoivent le label "Efficient Solution" :

- 1. Béton en impression 3D :** construire plus avec moins pour des logements et des infrastructures abordables : 14Trees, une coentreprise Lafarge, déploie la technologie d'impression 3D à taille réelle pour réduire jusqu'à 70 % l'empreinte carbone de la construction de nouveaux logements abordables.
- 2. Aggneo :** des granulats recyclés pour la construction circulaire : Aggneo propose des granulats 100% recyclés provenant des déchets de construction et de démolition sans aucun compromis sur les performances. Cette solution circulaire permet de réduire l'empreinte carbone des projets de construction tout en préservant les ressources naturelles.
- 3. Airium™ :** une mousse isolante pour l'efficacité énergétique des bâtiments : Airium™ est une technologie de mousse minérale haute performance entièrement recyclable qui améliore l'efficacité énergétique des bâtiments
- 4. Béton Bio-Actif restaure les écosystèmes marins :** ces solutions béton innovantes ont été développées pour la réhabilitation des écosystèmes côtiers endommagés, en partenariat avec Seaboost/EGIS.
- 5. Ductal® :** un béton ultra léger & haute performance pour construire plus avec moins : ce matériau de construction de haute technologie offre une structure unique qui améliore les performances environnementales et la résistance globale par rapport aux matériaux plus conventionnels.
- 6. Durabric :** une solution à base de terre et à faible émission de carbone pour des logements abordables : Durabric est un bloc stabilisé en terre comprimée qui ne nécessite pas de cuisson et s'attaque ainsi à une cause majeure de déforestation en Afrique subsaharienne. Durabric réduit les émissions de CO<sub>2</sub> par dix par rapport aux briques traditionnelles.
- 7. Ecopact :** des bétons responsables pour une construction durable : ECOPact est une large gamme de bétons responsables pour une construction à faible émission de carbone et circulaire. ECOPact offre tous les niveaux de performances environnementales, grâce à une réduction allant de 30% à 100% des émissions de carbone par rapport à un béton standard (CEM I).
- 8. TerraFlow™ :** un ciment vert pour remblayer efficacement les mines souterraines et les tunnels : TerraFlow™ est un mélange technique de matériaux cimentaires avec une empreinte carbone fortement réduite et un contenu recyclé élevé, qui permet la mise en oeuvre de solutions plus efficaces et rentables pour le remblayage des mines souterraines.
- 9. Kawach :** un ciment hydrofuge de haute qualité pour la résilience à l'eau : Ambuja Kawach est un ciment qui protège contre les infiltrations d'eau et les produits chimiques, rendant les structures plus résistantes et durables.
- 10. ORIS :** la première plateforme numérique pour la conception de routes durables : ORIS est une plateforme d'intelligence des matériaux pour la construction de routes durables. L'utilisation d'ORIS permet de réduire jusqu'à 50 % l'empreinte carbone des projets routiers

## AU NIVEAU NATIONAL

### UNICEM ENTREPRISES ENGAGÉES



**La démarche de progrès social, environnemental et sociétal des sites béton et granulats de Lafarge France a été labellisée par l'association UNICEM Entreprises Engagées.** Au terme d'une série d'audits externes sur sites, le plus haut niveau de reconnaissance, le label RSE "Exemplarité", a été attribué à Lafarge Béton. De son côté, Lafarge Granulats obtient haut la main le label RSE "Maturité". L'ensemble des sites de production de bétons et granulats de Lafarge sont engagés dans la démarche, soit 450 sites en France.

### ISO 14001 ET ISO 50001



**Les cimenteries de Lafarge France sont certifiées ISO 14001 et ISO 50001.** Cette reconnaissance confirme l'engagement de l'industriel en faveur de l'amélioration de son empreinte environnementale et de la maîtrise de sa consommation énergétique.

### ACT4NATURE



**En 2018, Lafarge France a signé Act4Nature, une démarche d'engagement volontaire en faveur de la biodiversité qui a pour objectif de mobiliser les entreprises.** En 2021, Lafarge renouvelle son plan d'action avec Act4Nature et prend de nouveaux engagements.



# 01. ACCÉLÉRER NOTRE ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT



## 01. ACCÉLÉRER NOTRE ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT

Pilier de notre stratégie de développement durable depuis de nombreuses années, notre engagement carbone s'est fortement accéléré pour devenir l'axe majeur de notre stratégie, non seulement de durabilité, mais d'entreprise.

Notre engagement porte ainsi sur la réduction de nos propres émissions, mais aussi l'accompagnement de notre secteur d'activité vers la neutralité carbone, et enfin à la contribution aux puits de carbone, naturels et technologiques.

Nos objectifs ont été validés par la Science Based Target Initiative (SBTi) pour 2030 et 2050, notre entreprise devenant l'une des premières (parmi 8 entreprises dans le monde) à appliquer la méthodologie de neutralité carbone du SBTi, en cohérence avec les accords de Paris et la trajectoire de réchauffement limité à 1,5°C.

Ils forment les objectifs les plus ambitieux de notre industrie, avec un objectif de neutralité carbone pour 2050, et des objectifs intermédiaires pour 2030.



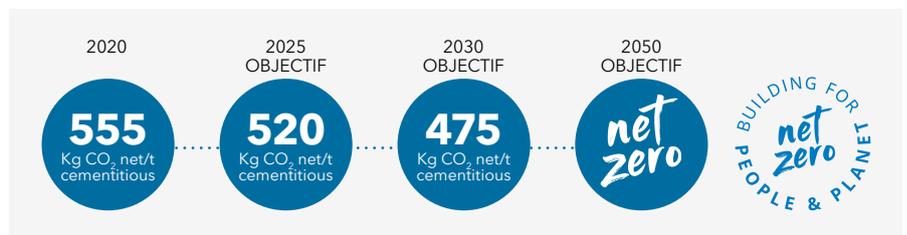
### NOTRE AMBITION

DES OBJECTIFS :

# NET ZÉRO

EN 2050

VALIDÉS PAR LE SBTI



### NOTRE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE NOS ÉMISSIONS CARBONE SCOPE 1 + SCOPE 2 (EN VALEUR ABSOLUE)



## HOLCIM, 1<sup>ÈRE</sup> ENTREPRISE DU SECTEUR DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION À S'ENGAGER VERS LE NET ZÉRO

Le groupe est engagé vers la neutralité carbone en 2050. Il fait partie des 8 premières entreprises au niveau mondial à expérimenter la méthodologie de neutralité développée par le SBTi (scopes 1 et 2, et -90% scope 3).

Des objectifs intermédiaires ont été définis pour 2030 :

- un objectif de 475 kg CO<sub>2</sub> par tonne de ciment (Scope 1)
- réduction de 65 % des émissions de scope 2 par tonne de ciment par rapport à 2018
- réduction de 20 % des émissions de scope 3 par rapport à 2020

Ce renforcement de notre engagement vient parachever nos travaux avec le SBTi, notre entreprise ayant été la première en 2019 à s'engager dans la définition d'objectifs basés sur la science et partagés, et en 2020 à signer l'"Ambition 1,5°" du Pacte mondial des Nations Unies.

A long terme, notre ambition est d'aider le secteur de la construction à être neutre en carbone, circulaire, et avec un impact positif sur la biodiversité.

### RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

	SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
2020	<b>2050</b> BASE DE RÉFÉRENCE	<b>38</b> BASE DE RÉFÉRENCE	
2021	<b>553</b>	<b>34</b>	<b>0%</b> Kg de CO <sub>2</sub> par tonne de clinker et de ciment achetées
			<b>-9%</b> Kg de CO <sub>2</sub> par tonne de combustibles achetées
			<b>-9%</b> Kg de CO <sub>2</sub> par tonne de matériau transporté
2030	<b>475</b> Kg CO <sub>2</sub> ,net/t cementitieux	<b>13</b> Kg CO <sub>2</sub> /t cementitieux	<b>-20%</b> Kg de CO <sub>2</sub> par tonne de clinker et de ciment achetées
			<b>-20%</b> Kg de CO <sub>2</sub> par tonne de combustibles achetées
			<b>-24%</b> Kg de CO <sub>2</sub> par tonne de matériau transporté
2050	<b>net zero</b>	ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR, VALIDÉS PAR	

#### Objectifs nets zéro de Holcim pour 2050 validés par SBTi :

- Holcim s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 95 % par tonne de matériaux cimentaires d'ici 2050 à partir d'une année de référence 20182.
- Holcim s'engage à réduire les émissions absolues de GES du scope 3 de 90 % d'ici 2050 par rapport à une année de référence 2020.



# CONNAÎTRE ET MESURER NOS ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Contrairement à d'autres secteurs d'activité, la majeure partie de notre empreinte carbone relève du Scope 1 (75 %).

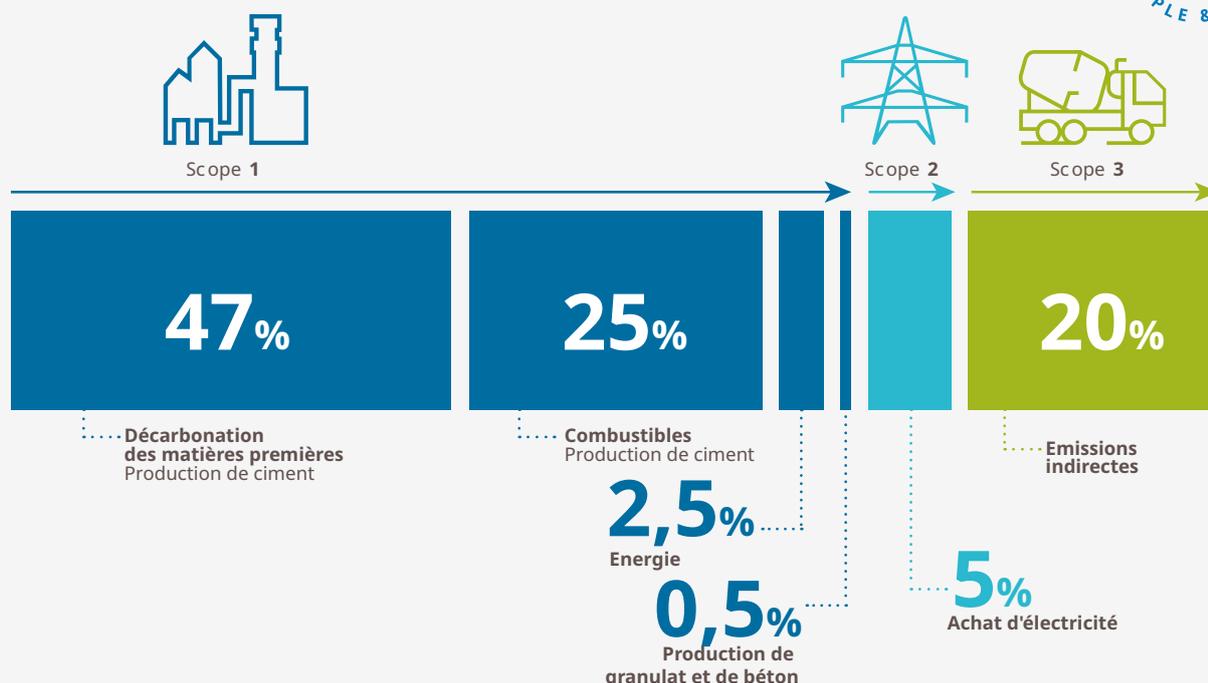
Le Scope 2 (5 %) inclut toutes les émissions indirectes, liées à l'achat de l'électricité consommée dans les équipements détenus ou contrôlés par l'entreprise.

Le Scope 3 (20 %) comprend toutes les autres émissions indirectes comme l'extraction et la production de matériaux achetés ou des combustibles, ainsi que le transport. Si la réduction des émissions du Scope 1 est au cœur de notre stratégie, nos engagements concernent également les Scopes 2 et 3.

Ces derniers ne comptent que pour un quart de nos émissions globales, mais font l'objet de plans d'actions dédiés.



## EMPREINTE CO<sub>2</sub> DU GROUPE HOLCIM



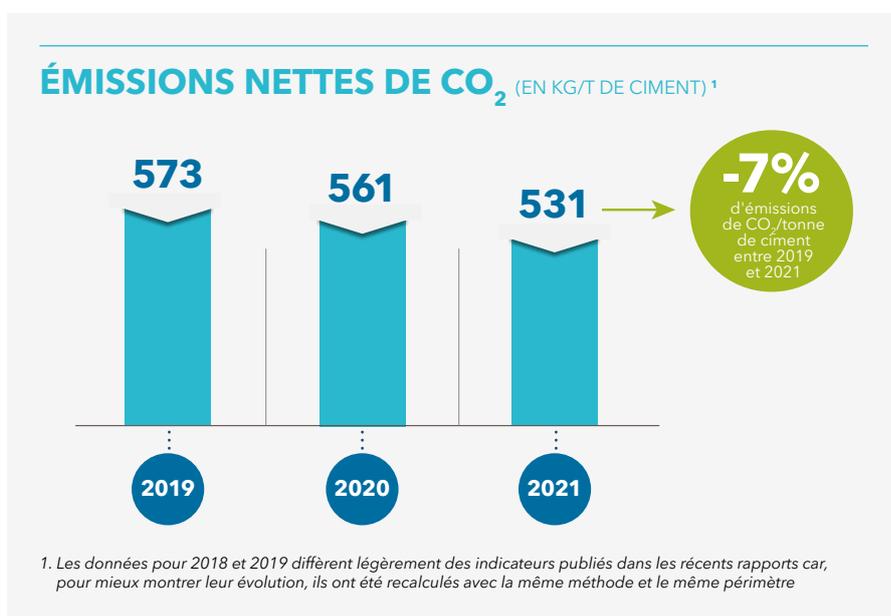
# LUTTER CONTRE LES ÉMISSIONS CO<sub>2</sub>

Pour atteindre son objectif Net Zero, Lafarge France s'est engagée pour les prochaines années à mobiliser les leviers connus de baisse des émissions, ainsi qu'à développer et déployer des technologies nouvelles et avancées. Ces actions de court, moyen et long termes comprennent :

- **la modernisation de l'outil industriel** afin d'améliorer ses performances environnementales. Cette modernisation se traduit par des investissements importants dans nos cimenteries et usines. (Un investissement de plus de 120 millions d'euros vient de s'achever dans notre cimenterie de Martres-Tolosane afin de baisser de 25 % l'impact carbone de la tonne produite, un autre de 40 millions d'euros a été décidé pour celle de Saint-Pierre-La-Cour, afin d'y construire une nouvelle ligne de production pour un ciment avec un poids carbone réduit de 50%)

- **la substitution des combustibles fossiles par des énergies alternatives issues des déchets**, notamment de biomasse. Aujourd'hui 50 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement des fours provient de la valorisation de déchets. (Récemment, les deux lignes de valorisation des déchets de la cimenterie de Port-La-Nouvelle ont été complètement renouvelées. Cet investissement de 6 millions d'euros va permettre de réduire de 75% son utilisation d'énergies fossiles dès 2021 et de 90% en 2022. Pour celle de Martres-Tolosane, le nouvel investissement va permettre d'atteindre 80% de substitution.)

- **le développement de nouveaux liants** moins carbonés et l'arrivée de nouveaux ajouts au clinker pour massifier l'offre bas carbone (les argiles calcinées, le calcaire, en complément aux laitiers et cendres volantes)



- **la recherche et le développement de projets pilotes de capture et utilisation du CO<sub>2</sub>**, (comme dans le granulats de béton recyclé du projet Fastcarb, ou dans le cadre de projets pilotes de piégeage menés par le pôle Avenia en Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

- **l'optimisation du transport**, avec le recours à des transports alternatifs à la route ou à des motorisations alternatives des camions. Lafarge est ainsi le premier transporteur fluvial de France et privilégie dès que possible le transport ferroviaire. Quatre de ses six principaux sites de production de ciment sont embranchés avec les réseaux ferrés nationaux et en 2021, les cimenteries d'Altkirch et de Saint-Pierre-la-Cour ont renouvelé leurs installations de chargement de trains pour

approvisionner la région Ile-de-France et répondre aux besoins du chantier du Grand Paris)

- **l'écoconception et collaboration avec l'ensemble de la chaîne de la construction** (360Score, 360Design)

- **la contribution aux puits de carbone** (notamment grâce à une politique ambitieuse en matière de biodiversité)

Les efforts menés ces dernières années ont permis un recul des émissions à la tonne de ciment produite, notamment grâce au développement du levier économie circulaire et à l'optimisation du dispositif industriel. Nos émissions spécifiques ont baissé de 7 % en 2 ans.

## LE PLAN DE TRANSITION SECTORIEL DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE ÉLABORÉ PAR L'ADEME, EN CONCERTATION AVEC LES INDUSTRIELS

*“Les Plans de Transition Sectoriels élaborés par l'ADEME ont pour but de donner de la visibilité aux industriels et acteurs publics à travers un exercice prospectif de décarbonation à horizon 2050. Les trajectoires sectorielles ont pour but d'illustrer les enjeux saillants du secteur à travers des contextes de transition marqués et d'alimenter les discussions avec les parties prenantes concernées. Dans le cas de l'industrie cimentière, l'ADEME a publié le résultat de près de deux ans de travail mené en concertation avec les principaux acteurs de la filière. A ce titre, le groupe Lafarge a participé avec intérêt à cet exercice de co-construction et à la formulation de pistes d'action pour accélérer et accompagner la transition du secteur.”*

### ELLIOT MARI

Ingénieur Décarbonation Industrielle - Service Industrie de l'ADEME

- **Un exercice de forecasting a été mené dans l'objectif d'établir un scénario de référence.** Dans ce dernier, les émissions de CO<sub>2</sub> diminuent de 54% entre 2015 et 2050. Il consiste à modéliser les leviers de décarbonation existants et ceux présentant un potentiel déjà bien identifié par les acteurs de la filière. Ce scénario « le plus probable » est basé sur une relative baisse de la demande (-13%), une baisse du taux de clinker utilisé, la décarbonation du mix thermique et le déploiement, sur 20% des sites, de CSC. Ce scénario nécessite 4,4 milliards d'euros d'investissements.
- **Un exercice de backcasting a aussi été réalisé dans l'objectif de proposer deux scénarios** atteignant l'objectif de -81 %, l'un à partir d'un choc de marché à la baisse, l'autre d'un déploiement de nouvelles technologies.

### 1 SCÉNARIO EXTRÊME CHOC

#### « sobriété low-tech » basé sur un changement radical de la demande (-60%) :

dans cette hypothèse, le nombre de nouvelles constructions chute alors qu'un nouveau modèle de société basé sur la sobriété est mis en place. Il y a alors une décroissance du marché, le bois est par exemple préféré au béton. La filière ciment ne nécessite que 250 millions d'euros d'investissements.

### 2 SCÉNARIO EXTRÊME PARI

#### « techno-push » sur un déploiement massif de la technologie :

dans cette hypothèse, le prix du CO<sub>2</sub> devient une boussole pour les industriels, la captation et séquestration du carbone ainsi que la baisse du taux de clinker sont les principaux outils qui permettent de baisser les émissions. La demande reste forte (-6%) et l'industrie du ciment nécessite près de 7,7 milliards d'euros d'investissements.



## LES TRAVAUX DE MODERNISATION ACHEVÉS À MARTRES-TOLOSANE (31) PERMETTENT DE BAISSER DE 20 % LE POIDS CO<sub>2</sub> DE LA TONNE DE CIMENT PRODUITE



**Dans sa cimenterie de Martres-Tolosane (31), le groupe a entrepris une modernisation profonde, un investissement de plus de 120 M€ qui permet d'augmenter la productivité de la cimenterie tout en réduisant son impact environnemental.**

L'usine est désormais équipée des dernières technologies en matière environnementale, permettant ainsi d'augmenter la part de valorisation énergétique des déchets et leur recyclage dans la fabrication du clinker (de 30 à 80%). Les travaux permettront de diminuer la consommation d'énergie, de réduire l'empreinte CO<sub>2</sub> (-20 % par tonne de ciment) et de créer

des boucles locales d'économie circulaire avec les partenaires du grand Sud-Ouest.

Le site de Martres-Tolosane accueillera également en 2024 une **plateforme R&D en open innovation** pour tester des nouvelles technologies de capture de CO<sub>2</sub> plus efficaces, plus économiques et plus respectueuses de l'environnement. Une quinzaine de partenaires européens sont regroupés autour de cette initiative qui est candidate à des financements communautaires et sera référencée dans le réseau européen de recherche sur la capture de CO<sub>2</sub>.

## UN NOUVEL INVESTISSEMENT DE 40 MILLIONS D'EUROS À LA CIMENTERIE DE SAINT-PIERRE-LA-COUR (53) ET DE 6 MILLIONS D'EUROS À LA MALLE (13) POUR PRODUIRE UN NOUVEAU COMPOSANT DÉCARBONÉ

**Dès cette année, 40 millions d'euros seront investis dans la construction d'une nouvelle ligne de production à la cimenterie de Saint-Pierre-La-Cour (53) et 6 millions dans l'adaptation du processus industriel de La Malle (13) pour produire des ciments bas et très bas carbone (ECOPlanet), à base d'argile calcinée.** Tirant parti des actifs inutilisés pendant la crise sanitaire et l'arrêt des chantiers, Lafarge avait testé avec succès en 2021 à La Malle la production de ce nouveau liant dans un four servant historiquement à la production de clinker. Lafarge a développé une technologie propriétaire, proximA Tech, permettant d'industrialiser la transformation de l'argile en addition fortement décarbonée.

L'utilisation de l'argile présente un triple intérêt : elle nécessite une température plus basse pour sa cuisson (800°C au lieu de 1 400°C pour le clinker) et donc moins de combustible. Elle a aussi une faible décarbonation lors de ce chauffage contrairement au calcaire qui se décarbonate à 100%. Enfin, elle est

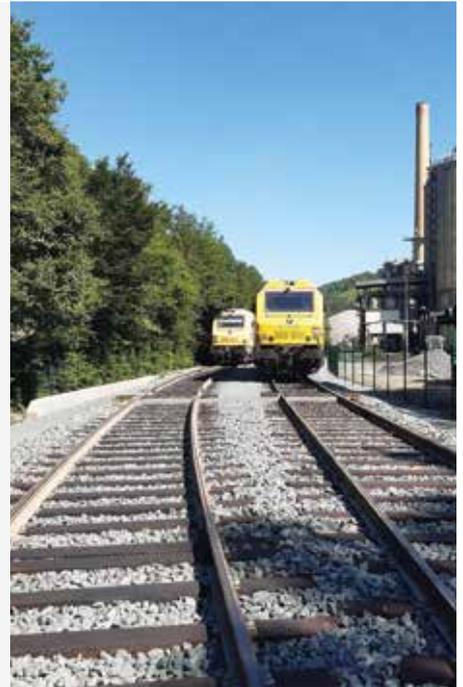
largement disponible et locale. La future installation de la cimenterie de Saint-Pierre-La-Cour est conçue pour n'émettre quasiment aucun carbone grâce à l'utilisation exclusive de combustibles alternatifs et pour produire des ciments dont le taux d'émission de carbone sera réduit de 50%.



## À VAL D'AZERGUES, LE FERROVIAIRE RELANÇÉ POUR DÉVELOPPER LES TRANSPORTS DOUX

**Un premier train a quitté le 17 juin 2021 la plateforme de chargement de Val d'Azergues, à l'arrêt depuis 20 ans, avec à son bord des granulats provenant du site de production de granulats de La Patte.** Ce renouveau du transport par rail sur le site de Val d'Azergues est l'aboutissement d'un projet lancé en 2019 avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la communauté de communes. Il inclut la rénovation

totale de l'ancien embranchement ferroviaire et l'ajout d'un terminal de chargement de granulats. Près de 2 400 tonnes de matériaux pourront être stockées, ce qui équivaut à la capacité de chargement de deux trains. Le ferroviaire permet de livrer sur de plus longues distances tout en évitant des émissions de CO<sub>2</sub> : un train peut, en effet, remplacer 40 camions. Au total, le montant des travaux s'élève à 910 000 € dont 360 000 € investis par la région.



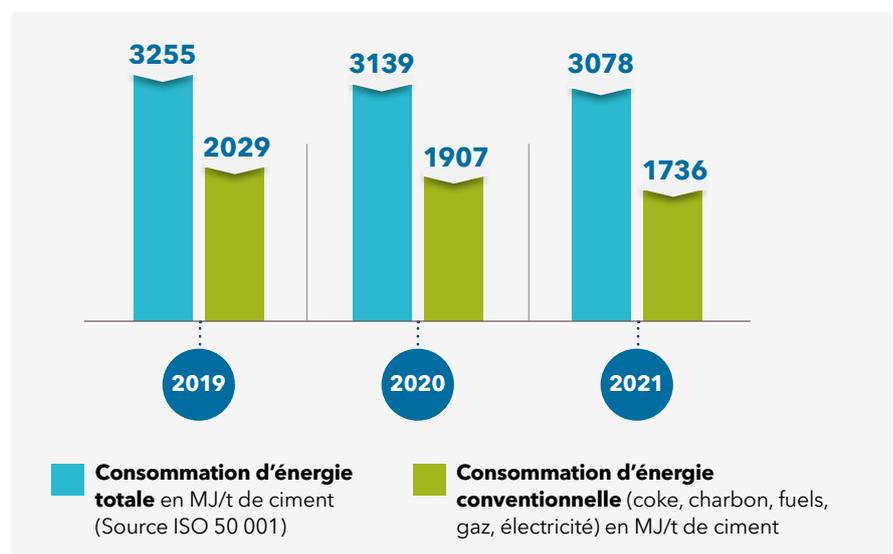
# RENFORCER NOTRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La production de clinker étant fortement consommatrice d'énergie, nous agissons pour limiter la consommation d'énergie fossile primaire.

L'efficacité de notre gestion de l'énergie est assurée depuis 2015 par la certification ISO 50001 de toutes les cimenteries. Norme de référence, l'ISO 50001 oriente notre mise en œuvre d'un système de management de l'énergie et nous permet de faire un meilleur usage de l'énergie dans l'ensemble de nos opérations. Lafarge Ciments a renouvelé les certifications ISO 50001 en 2021 pour la période 2021-2023. La politique énergétique a été mise à jour en 2021 afin de mieux prendre en compte les aspects carbone et combustibles alternatifs.

Notre consommation énergétique globale décroît depuis 3 ans, en ligne avec notre plan de performance énergétique, sous l'effet de 2 facteurs principaux : la baisse de notre facteur clinker et les premiers effets de la

modernisation de l'usine de Martres. Notre consommation d'énergie conventionnelle décroît de façon plus rapide en raison de la montée des combustibles alternatifs.



# PARTICIPER AUX EFFORTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Soucieuse de préparer ses activités aux défis de demain, Lafarge est fortement mobilisée sur la recherche bas-carbone.

Dans le centre de recherche et d'innovation mondial du groupe, situé près de Lyon, la majorité des projets R&D sont dédiés à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. L'entreprise participe également aux projets de recherche nationaux et internationaux en cours. En France,

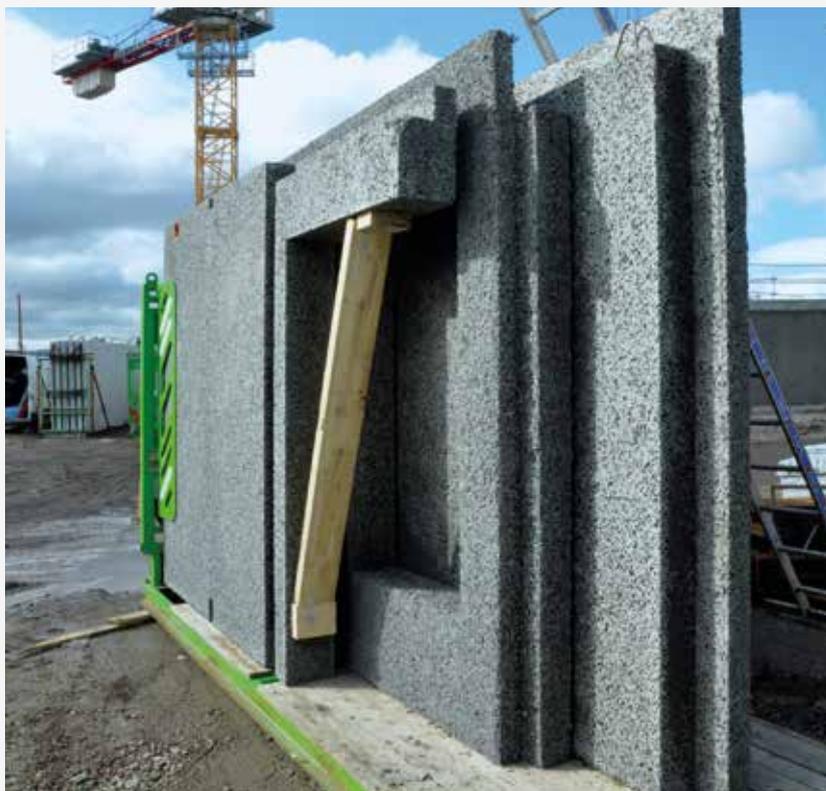
Lafarge Ciments participe notamment au projet national FastCarb, soutenu par les Ministères de la recherche et de la transition écologique et solidaire. Le groupe participe également au développement de solutions pionnières, comme le béton de bois de CCB Greentech.

## LAFARGE FRANCE ENTRE AU CAPITAL DE CCB GREENTECH, START-UP FRANÇAISE PIONNIÈRE DU BÉTON DE BOIS



**En novembre 2021, Lafarge France et CCB Greentech, inventeur de la technologie du béton de bois TimberRoc, ont annoncé leur rapprochement.**

CCB Greentech développe, produit et commercialise une solution constructive à bilan carbone négatif sous la forme d'une « béton de bois », pour lequel 10 brevets ont été déposés. TimberRoc(trademark) contient 60% de bois additivé sur la masse totale. Il s'agit de bois de trituration - ne permettant pas de faire du bois d'oeuvre - provenant de forêts locales labellisées PEFC, c'est à dire gérées durablement. Cette part très importante de bois permet d'afficher un bilan carbone compris entre -40 et -70 kg CO<sub>2</sub>e / m<sup>2</sup> selon le principe constructif choisi, et d'obtenir le



label "Bâtiment biosourcé" (entre 100 et 200 kg de biosourcé / m<sup>2</sup> de surface de plancher). Préfigurant l'évolution des seuils de la RE2020, cette solution

permet la préfabrication en usine de murs porteurs et de dalles en béton de bois, simples et rapides à mettre en œuvre sur chantier.

## FASTCARB - UN DÉMONSTRATEUR INDUSTRIEL DU STOCKAGE DU CO<sub>2</sub> PAR CARBONATATION DU BÉTON RECYCLÉ



Soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le programme FastCarb est un projet de recherche et développement collaboratif lancé en 2018 par l'IFSTTAR (devenu l'Université Gustave Eiffel) et 21 autres partenaires dont les acteurs de la filière ciment et béton. Son objectif est de stocker le CO<sub>2</sub> dans les granulats de béton recyclé de manière accélérée, d'améliorer la qualité de ces granulats (par le colmatage de la porosité qui leur est propre) et de diminuer in fine l'impact CO<sub>2</sub> du béton dans les structures.

Une expérimentation a été menée à la cimenterie de Val d'Azergues depuis mi-décembre 2019 par les équipes pluridisciplinaires de Lafarge France avec le soutien

des experts internationaux du Holcim Innovation Center (HIC) de l'Isle d'Abeau sur le procédé de carbonatation par lit d'air fluidisé :

- **les gaz du four de la cimenterie** sont captés au niveau du filtre principal avant leur expulsion par la cheminée, pour être injectés dans le carbonateur
- **les granulats de béton recyclé** sont introduits dans le carbonateur et progressent sur le tapis vibrant (temps de passage dans le carbonateur d'environ 1 heure) ;
- **la pression des gaz, l'humidité et la température** sont contrôlés de façon à maintenir les conditions optimales de captation du CO<sub>2</sub>
- **en fin de process, les gaz sont filtrés** puis renvoyés vers la cheminée

Le carbonateur utilise du matériel recyclé issu de l'industrie alimentaire et servant initialement à sécher les laits infantiles. Les granulats de béton recyclé proviennent de la plateforme de

recyclage de granulats aggneo® basée à St Fons.

La faisabilité industrielle a ainsi été démontrée et les granulats recyclés carbonatés ont été utilisés dans la fabrication de bétons, afin de vérifier le comportement du béton incorporant ces granulats aux propriétés améliorées. Des voiles tests (séparateurs de cases de granulats) ont été coulés à l'été 2021. Depuis fin 2021, des pièces préfabriquées (bordures, blocs et escaliers) en béton incorporant ces granulats recyclés carbonatés sont coulés.

Couplant économie circulaire et réduction de l'empreinte carbone des bétons, ce projet peut-être dupliqué à des échelles industrielles en de nombreux sites au niveau international. Les recommandations du projet national FastCarb seront communiquées à la fin du troisième trimestre 2022.



### CHIFFRES CLÉS

**39** KG CO<sub>2</sub> PIÉGÉ / T DE SABLE RECYCLÉ

**12** KG CO<sub>2</sub> PIÉGÉ / T DE GRAVILLON RECYCLÉ

SOIT UNE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DES BÉTONS TRADITIONNELS DE

**5 À 25 %**

# 02. CRÉER DES BOUCLES LOCALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## 02. CRÉER DES BOUCLES LOCALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pionnière de l'écologie industrielle, Lafarge a depuis les années 1970 mis en place des boucles locales d'économie circulaire pour préserver les ressources et créer de la valeur sur les territoires.



### NOS AMBITIONS

ATTEINDRE

**70 %**

DE COMBUSTIBLES  
ALTERNATIFS EN  
CIMENTÉRIE EN 2025

MULTIPLIER

**PAR 2**

LA PRODUCTION  
DE GRANULATS  
RECYCLÉS EN 2025

Son modèle d'économie circulaire dépasse le seul prisme déchets et recouvre plusieurs aspects :

- **œuvrer à l'écoconception des matériaux de construction** et allonger la durée de vie des produits et des ouvrages
- **mettre sur le marché des produits à plus faible intensité ressources** (mise sur le marché de matériaux durables et recyclables, développement de produits éco-conçus comme la mousse isolante Airium®, réflexion sur les meilleures performances des

matériaux indépendamment de leur volume<sup>1</sup>... )

- **améliorer l'efficacité des ressources** (minérales, énergétiques et eau)
- **développer l'écologie territoriale et de nouvelles offres de service de recyclage** et valorisation des déchets Geocycle® et aggneo™

Le développement d'une économie plus circulaire est un puissant levier d'économie de ressources, mais aussi de compétitivité et de transition bas-carbone.

1. Voir le chapitre Construction durable.



# ÉCOCONCEVOIR NOS PRODUITS ET LES OUVRAGES AVEC LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

La réduction des impacts des ouvrages sur l'environnement (consommation de ressources, émissions de CO<sub>2</sub>) ne peut s'opérer qu'au moyen d'une collaboration étroite entre tous les acteurs de la construction.

**Afin d'accompagner le secteur de la construction dans cette transition, Lafarge a mis en place une démarche collaborative, notamment grâce à l'outil 360Design, qui permet de :**



**Pour toute information complémentaire**  
[www.lafarge.fr/lafarge-360](http://www.lafarge.fr/lafarge-360)

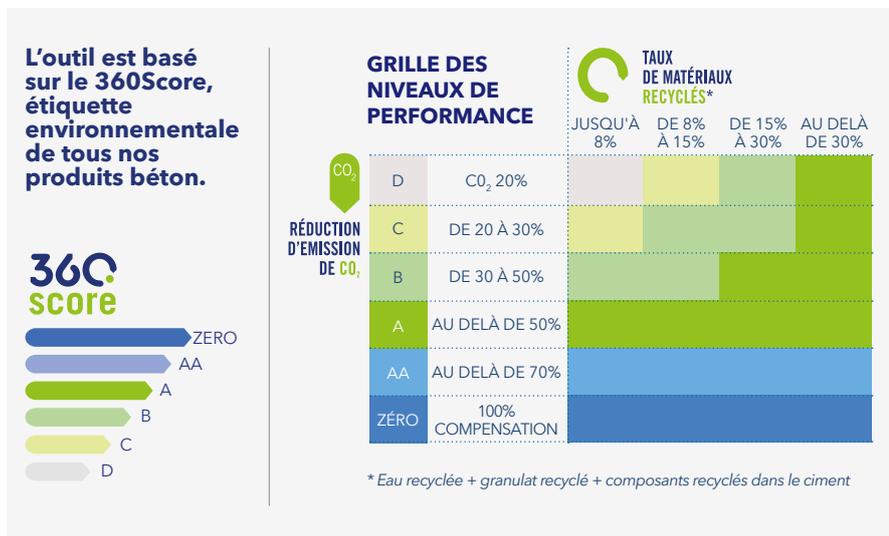
## ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES OUVRAGES

**Afin de prolonger la durée de vie des ouvrages en béton, Lafarge a mis au point des solutions permettant de conserver et renforcer les structures existantes.**

Ductal® est un béton fibré à ultra-hautes performances qui se distingue par ses résistances très élevées à la pression et à la traction ainsi que par sa durabilité. À la fois léger et robuste, ce matériau a des performances mécaniques très élevées (10 fois supérieures au béton traditionnel), qui permettent d'utiliser 2 à 3 fois moins de matières que les matériaux traditionnels. Qu'il s'agisse de béton projeté, de béton coulé sur place ou de béton préfabriqué, l'utilisation réduite des matériaux permet de diminuer les émissions de carbone, de la fabrication au transport.

La durabilité de Ductal® trouve son origine dans sa densité de remplissage améliorée qui réduit la porosité globale et offre un rapport eau/ciment très faible. Il en résulte un coefficient de transfert très faible qui le rend presque imperméable à tout agent agressif commun prolongeant ainsi le cycle de vie jusqu'à 100 ans et réduisant, voire éliminant, tout besoin de maintenance.

Pour récompenser son impact environnemental et économique positif, Ductal® a reçu en 2021 le label "Solar Impulse Efficient Solution" de la Fondation Solar Impulse pour sa solution Ductal® Shotcrete. Cette solution de béton projeté, qui permet jusqu'à 60% d'économie de matériau, est notamment utilisée pour la rénovation de tunnels et buses.



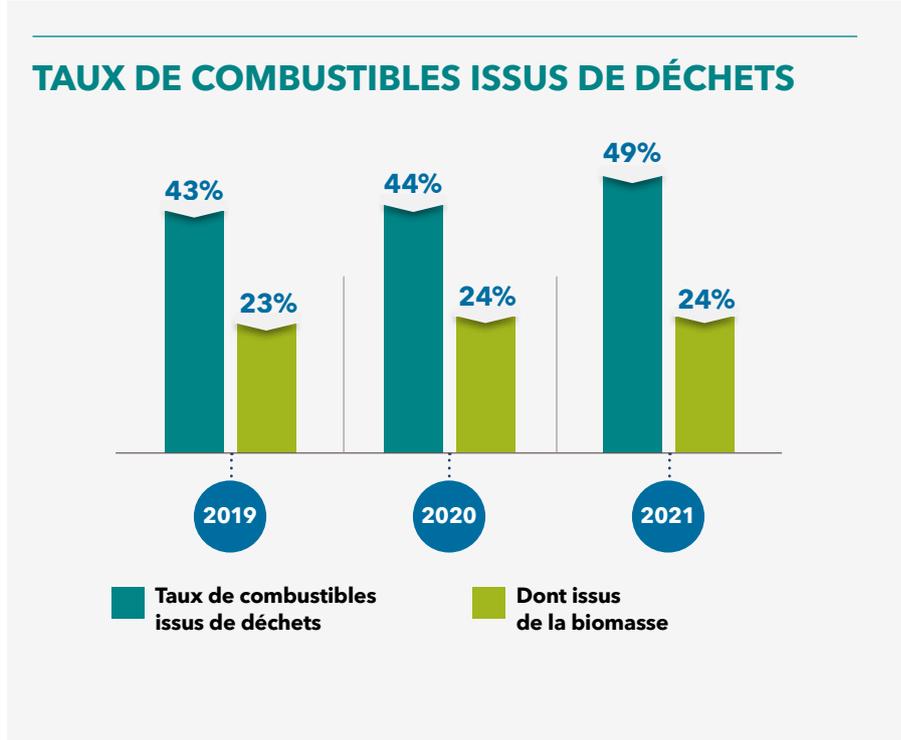
# RENFORCER NOTRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Lafarge travaille à la réduction de sa consommation de ressources, notamment : les matériaux extraits en carrières, les combustibles, et l'eau.

La France dispose de ressources minérales locales en quantité importante. Néanmoins, consciente de son rôle en matière de préservation des ressources, Lafarge ajuste la production de ses carrières au plus près de ses besoins de production et développe des alternatives aux matériaux de carrières :

- **Lafarge Granulats s'est fixé pour objectif de multiplier par 2 sa production de granulats recyclés**, issus des déchets du BTP, d'ici 2025
- **Lafarge Ciments s'est fixé pour objectif de développer les ajouts au ciment**, afin de limiter ses besoins en clinker, composant actif principal du ciment, mais aussi le plus carboné (La production de clinker, matière active du ciment, dépend de ressources minérales, principalement l'argile et le calcaire.)

Cette action peut être évaluée grâce à la variation du facteur clinker, le taux de clinker nécessaire à la production d'une tonne de ciments.



Pour réduire sa consommation de combustibles fossiles, Lafarge Ciments a développé des solutions d'écologie industrielle et propose aux producteurs et aux gestionnaires de déchets - qu'ils soient des industriels, des collectivités, des entités agricoles ou forestières - de recycler et valoriser énergétiquement des déchets habituellement enfouis. Le procédé cimentier, qui mobilise une très haute température, permet une combustion totale des déchets et la fraction de cendres résiduelles (par exemple le calcium dans les farines animales ou le fer dans les pneus) permet d'économiser des matières minérales qui auraient sinon été extraites de nos carrières ou qui auraient dues être approvisionnées sous forme de minerai.

Enfin, le groupe Lafarge a défini une directive relative à la gestion durable de l'eau, qui établit les règles et standards de gestion durable de l'eau dans toutes nos opérations. Nous contribuons plus largement à une meilleure gestion de l'eau dans nos activités par :

- **l'équipement de nos sites d'un système de recyclage des eaux de process et des eaux de ruissellement**
- **la collecte et le recyclage des eaux usées**

En 2021, toutes les cimenteries ont réalisé une analyse des risques liés à l'eau et respecté la fréquence des prélèvements réglementaires.

La consommation d'eau pour 2021 est à 0,30 m<sup>3</sup>/t de ciment. Aucune non-conformité n'a été détectée sur les analyses effectuées.

Cet indicateur de consommation d'eau par volume de matériau a été étendu au béton et au granulat en 2021, avec les résultats suivants :

- **Béton** : 217 L/m<sup>3</sup>
- **Granulats** : 560 L/t

Dans le cadre de sa nouvelle politique Nature positive, le groupe Holcim s'est fixé pour objectif de baisser l'intensité hydrique de toutes ses lignes de produits (objectif 2030 vs 2018) :

- **ciment** : - 33%
- **granulats** : - 20%
- **béton** : - 15%

En 2022, des actions de réduction des consommations sont prévues :

- **identification des sites les plus consommateurs**
- **déploiement d'actions pratiques de réduction des consommations d'eau claire** (eau de forage, eau de ville)

### LAFARGE DÉVELOPPE UNE NOUVELLE GAMME DE GRANULATS VALORISÉS AVEC VALOTEC



**Veillant à utiliser l'intégralité de ses gisements, Lafarge a développé en 2021 une nouvelle gamme de solutions écoresponsables dédiée au secteur des travaux publics et des infrastructures routières.**

La valorisation des matériaux issus de nos process d'extraction ou d'exploitation et leur incorporation dans les solutions Valotec™ permet ainsi d'optimiser la gestion des ressources naturelles locales. Ces granulats valorisés sont améliorés par des opérations de tri ou transformés par recombinaison granulaire ou traitement aux liants, afin de répondre efficacement aux besoins des chantiers routiers, de terrassement ou de réseaux/VRD. Les produits Valotec™ sont associés à un service d'accompagnement permettant à nos clients d'intégrer facilement ces produits valorisés dans leurs chantiers.

Les solutions Valotec™ ont par exemple été adoptées à Arles (13) où des digues ont été mises en place pour l'aménagement d'une piste cyclable (environ 40 Kt), ou à Carpentras (84) pour un chantier de remblaiement de tranchées et la création de pistes forestières (environ 15 Kt).

En ayant recours à Valotec™ les acteurs du TP et de la route contribuent ainsi à une gestion optimisée des ressources naturelles et rendent leurs chantiers plus responsables car mieux intégrés dans l'économie circulaire.





### CHIFFRES CLEFS

# 50 %

DE COMBUSTIBLES  
ISSUS DE DÉCHETS

# 110 SITES

ACCUEILLANT DES DÉCHETS

CIMENTERIES, STATIONS DE BROYAGE,  
CARRIÈRES, PLATEFORMES DE TRANSIT  
OU DE RECYCLAGE, INSTALLATIONS  
DE STOCKAGE

## LAFARGE ENTRE AU CAPITAL DE XTREEE ET RENFORCE SA PRÉSENCE DANS LA CONSTRUCTION 3D

**XtreeE**<sup>®</sup>  
The large-scale 3D

**Engagée dans plusieurs projets industriels communs, Lafarge est entrée, en mars 2021, au capital de XtreeE.**

Le groupe en devient donc l'un des actionnaires de référence. L'objectif est de se positionner sur le marché de la construction 3D. Cette dernière présente de nombreux avantages, elle permet de :

- **limiter les quantités de matériaux utilisées** grâce à la conception et à la fabrication numériques : jusqu'à moins 60% de béton en moins sur certaines réalisations ;
- **mettre en œuvre de nouveaux matériaux imprimables structurels** à empreinte CO<sub>2</sub> réduite ;
- **réaliser des éléments structurels complexes en béton imprimé** à coûts et délais maîtrisés grâce à des solutions sur mesure ;
- **réduire les nuisances des chantiers** et améliorer la qualité des constructions, grâce à la fabrication hors-site.

# GEOCYCLE® : LA NOUVELLE BU DE LAFARGE ENTIÈREMENT DÉDIÉE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



**Afin de préserver les ressources et créer de la valeur sur les territoires, Lafarge France a depuis longtemps mis en place des boucles locales d'économie circulaire.**

La création le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de Geocycle France, une nouvelle entité juridique entièrement dédiée à l'économie circulaire, marque une nouvelle étape dans cette dynamique destinée à proposer aux acteurs industriels et du BTP un éventail complet de solutions et services pour le traitement et la valorisation des déchets inertes et pollués.

Aujourd'hui, l'offre Geocycle s'articule autour de deux grands axes :

## 1 Le co-processing, qui consiste en la valorisation des déchets non inertes en cimenterie :

les déchets sont utilisés à la fois comme combustibles alternatifs et comme matières de substitution aux minéraux, entrant ainsi dans la composition des ciments. Les déchets sont recyclés et valorisés à 100% sans aucun résidu ultime. Cette solution permet de réduire les dépenses publiques liées aux infrastructures de traitement de déchets puisque les cimenteries opèrent déjà. Ce procédé est également un levier de réduction des émissions de GES du secteur cimentier et participe à une utilisation efficace des ressources. Il respecte le principe de la hiérarchie du traitement de déchets de l'Union européenne, qui privilégie la valorisation matière, puis la valorisation énergétique. Lafarge



a instauré des contrôles très stricts afin de garantir la régularité et la qualité du produit final - le ciment, la sécurité de ses collaborateurs et de ses parties prenantes, et le respect de l'environnement tout au long du processus. En France, 560 000 tonnes de déchets ont été valorisées à travers cette solution en 2021, permettant d'éviter l'émission de 350 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

## 2 La gestion et le traitement des déchets minéraux du BTP :

- **Gestion des déblais inertes** en réaménagement de carrières ou ISDI ;
- **Recyclage et concassage sur chantier et plateforme** dans le cadre de projets de démolition (fourniture de granulats recyclés aggneo®) ;
- **Inertage et traitement des terres polluées sur chantiers** ou plateformes, leur valorisation.

Pour répondre au défi opérationnel, Geocycle® a mis en place un mode de fonctionnement adaptable à tous projets et à tous types de déchets reposant sur : une présence locale des équipes commerciales ; une expertise technique et une connaissance du tissu industriel ; ainsi qu'un maillage territorial dense des installations Lafarge (carrières, plateformes de traitement, cimenteries) offrant des solutions de proximité.

**En 2021, cette solution a permis de traiter plus de 8 M tonnes de déchets, au moyen de plus de 100 sites.**

## LES CIMENTERIES : ACCÉLÉRATRICES LOCALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Les possibilités offertes par les cimenteries afin d'économiser la ressource sont de trois ordres :

- **la valorisation énergétique des déchets** comme combustibles alternatifs aux énergies fossiles
- **le recyclage de déchets** comme ressource de substitution des matières extraites en carrières
- **le remplacement d'une partie du clinker dans le ciment** par des matières de substitution issues d'autres industries (laitiers de hauts fourneaux, cendres de centrales thermiques).

Les défis de l'économie des ressources naturelles et de la réduction des émissions de

gaz à effet de serre sont autant d'opportunités pour les activités de Lafarge, mais aussi pour les territoires :

- **Sur le plan environnemental**, cela permet d'économiser des matières premières non renouvelables et importées, et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- **Sur le plan sociétal**, il s'agit de solutions de proximité pour les entreprises de la région qui souhaitent valoriser leurs déchets.
- **Sur le plan économique**, ce procédé réduit la facture énergétique de la cimenterie et favorise ainsi sa compétitivité.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À LA CIMENTERIE DE PORT-LA-NOUVELLE : 70 % DES COMBUSTIBLES ISSUS DE DÉCHETS FIN 2021, GRÂCE À LA MODERNISATION DES ATELIERS DE VALORISATION DE DÉCHETS

Les deux lignes de valorisation des déchets de la cimenterie de Port-La-Nouvelle ont été complètement rénovées (investissement de 6 M€) afin de :

- **augmenter les capacités de dosage et d'injection ;**
- **optimiser le confinement des opérations de déchargement et de transport ;**
- **remplacer les systèmes de détection et de protection contre les incendies ;**
- **agrandir le laboratoire de contrôle à réception des combustibles.**

Cette opération contribue au renforcement de la filière locale des Combustibles Solides de Récupération (CSR) élaborés à partir de déchets non dangereux

en substitution des combustibles fossiles. La cimenterie de Port-la-Nouvelle ambitionne de devenir la première cimenterie à fonctionner sans aucun combustible fossile.





## LE MAILLAGE DES NOS INSTALLATIONS : DES EXUTOIRES DE PROXIMITÉ POUR LES DÉCHETS DU BTP

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est l'un des plus importants producteurs de déchets.

Les filières de traitement sont perfectibles, avec de fortes disparités selon les territoires et les types de déchets. Constatant cette situation, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, votée en janvier 2020, prévoit la création d'une filière REP pour les déchets du bâtiment, qui structurera fortement le traitement et la revalorisation des déchets de la filière. La commande publique devra également inclure dans son cahier des charges la réutilisation de matières

recyclées dans des proportions allant de 20% à 100% selon le type de produit, tout en favorisant l'usage, dans le bâtiment, de matériaux issus du réemploi.

Convaincue de l'importance de ces défis, et souhaitant prendre sa part dans le déploiement d'une nouvelle économie des matériaux, primaires et secondaires, Lafarge met à disposition son maillage territorial pour accueillir, traiter et valoriser les déchets du BTP. 130 sites offrent aujourd'hui des exutoires pour les déchets inertes qui peuvent :

- **être recyclés** en granulats, en substitution aux matériaux de carrières
- **être valorisés** en remblaiement de carrière

- **être éliminés** en installation de stockage de déchets inertes (forme juridique parfois privilégiée par l'administration une fois que l'exploitation des carrières est terminée)

Dans les deux derniers cas, les déblais inertes permettent de remodeler le territoire et restituer des espaces de qualité à la collectivité une fois l'exploitation de la carrière achevée : terres agricoles, espaces naturels ou de loisir, etc.

## DES SACS DE CIMENT POUR DES CHANTIERS ZÉRO DÉCHET

Après le Praktis™, c'est au tour du Planet™ d'adopter la technologie Mixopack™, qui permet au sac de se désagréger intégralement dans la bétonnière, sous l'effet de l'action des granulats.



Il peut être introduit sans être ouvert, en une seule étape, sans altérer les propriétés du béton ou du mortier obtenu.

Cette technologie permet :

- **d'éviter les déchets** d'emballage et leur retour en déchetterie
- **de réduire la poussière** sur les chantiers



## LA PALETTE CIMENTIÈRE CONSIGNÉE : UN EXEMPLE PRATIQUE DE LA DÉMARCHÉ 360



Lafarge Ciments a initié en 2020 un service de palettes réutilisables consignées pour la livraison de ses ciments en sac.

Au lieu d'envoyer les palettes en filière d'élimination, les clients sont invités à les restituer, au moyen de collectes réalisées par notre prestataire Epalia. Les palettes peuvent effectuer jusqu'à 6 rotations, contribuant à préserver jusqu'à 7500 tonnes de bois par an.

En 2021, nous atteignons un taux de retour de 56 %. 287500 palettes consignées ont été récupérées et réutilisées. Cela représente 4830 collectes dans nos points de vente impliqués dans la démarche. Toutes les usines qui vendent des produits éligibles fonctionnent avec des palettes consignées. En 2021, 55 % d'entre elles ont été réutilisées en moyenne.

# 03. MAÎTRISER NOS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



Consciente des enjeux environnementaux liés à l'exploitation des carrières et installations industrielles, Lafarge œuvre en collaboration avec des experts et ses parties prenantes locales afin de contrôler et d'atténuer l'impact de ses activités tout au long du cycle de vie de ses sites de production. L'entreprise est de plus fermement engagée dans la préservation et le développement de la biodiversité, notamment à travers le programme Act4nature.

## MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET DÉMARCHE DE PROGRÈS



### NOS AMBITIONS

MAINTENIR  
NOTRE CERTIFICATION

**ISO 14 001**  
POUR CHAQUE CIMENTERIE

DÉPLOYER LE

**LABEL RSE**  
DE UNICEM  
ENTREPRISES ENGAGÉES

(COMPATIBLE ISO 26 000) POUR  
L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS BÉTON  
ET GRANULAT EN FRANCE FIN 2021

AVOIR UN

**IMPACT  
POSITIF**  
SUR LA BIODIVERSITÉ  
EN 2030

**Lafarge Bétons et Lafarge Granulats sont engagées dans le label RSE de UNICEM Entreprises engagées, une démarche sectorielle volontaire qui permet à toutes les entreprises, quelles que soit leur taille, de s'engager et de progresser en matière de responsabilité sociétale et environnementale.**

Les thématiques principales de cette démarche sont : le capital humain, l'environnement, l'ancrage local, les relations avec les clients et fournisseurs et la gouvernance. Dans une optique d'amélioration continue, les entreprises sont évaluées par des organismes tiers-indépendants sur

leurs pratiques et leurs performances. La note globale permet d'obtenir un label valable pour une période de trois ans sur le chemin de progrès. Quatre niveaux sont possibles : Engagement, Progrès, Maturité, Exemplarité.

Au terme d'une série d'audits externes sur sites, le plus haut niveau de reconnaissance, le label RSE "Exemplarité", a été attribué à Lafarge Bétons. De son côté, Lafarge Granulats a largement obtenu le label RSE "Maturité". L'ensemble des sites de production de bétons et granulats de Lafarge sont engagés dans la démarche, soit 450 sites en France.





## LAFARGE BÉTONS ET LAFARGE GRANULATS ATTEIGNENT LES NIVEAUX EXEMPLARITÉ ET MATURITÉ DU LABEL RSE DE UNICEM ENTREPRISES ENGAGÉES



**En cohérence avec les ambitions développement durable du Groupe, Lafarge France est engagée depuis 2018 dans le déploiement du label RSE de UNICEM Entreprises engagées sur l'ensemble des activités granulats et bétons avant la fin 2021.**

Le label RSE de l'UNICEM apporte un cadre simple, pragmatique et adapté pour formaliser une démarche de progrès et prolonger les actions RSE. C'est aussi une démarche ambitieuse et exigeante, crédible auprès des parties prenantes et reconnue. Au-delà des savoir-faire en matière de gestion environnementale et de biodiversité, le label RSE permet de montrer la diversité de

nos contributions au développement des territoires à travers les actions menées en faveur de la formation, de l'emploi local, de la sécurité et de l'économie circulaire. Le label RSE est aujourd'hui pilote dans une démarche de labellisation reconnue par l'Etat et est demandée de manière croissante dans les appels d'offres publics.

Lafarge France est adhérent du label RSE de l'UNICEM depuis 2018. Répondant à un engagement de la direction générale pris en 2019, Lafarge Granulats et Lafarge Bétons ont décidé d'engager l'ensemble de leurs sites sur le territoire français : soit 300 sites pour le béton et 149 pour le granulat. Cette décision s'appuie sur les expériences réussies des agences régionales, qui avaient déjà obtenu le label maturité ou exemplarité. Au terme de la campagne d'audits qui a duré plusieurs mois, le Comité d'évaluation UNICEM ENTREPRISES ENGAGÉES a validé la proposition des auditeurs d'attribuer le label RSE "Exemplarité" à Lafarge béton et "Maturité" à Lafarge Granulat.

*"Le Cerib, Organisme Tiers Indépendant mandaté depuis 2017 par UNICEM Entreprises Engagées sur le Label RSE, a réalisé en 2021 l'évaluation de l'ensemble du périmètre national de Lafarge Bétons et Lafarge Granulats. Nos évaluatrices et évaluateurs ont mené une étude documentaire approfondie et se sont rendus sur plus de 30 sites ainsi que sur les sièges sociaux des deux activités, à la rencontre des femmes et des hommes de l'entreprise.*

*Ces évaluations ont montré qu'une impulsion récente et forte avait été donnée sur la stratégie RSE de Lafarge Bétons et Lafarge Granulats, portée par le volontarisme de la direction et déclinée au sein des équipes opérationnelles.*

*Sur de nombreux sujets comme la santé et sécurité au travail, l'environnement, la formation interne ou encore la qualité, des bases robustes existent. La démarche RSE mise en œuvre devrait permettre une meilleure identification et une harmonisation des nombreuses bonnes pratiques observées sur les sites. La dynamique a été lancée avec efficacité, il reste maintenant à Lafarge Bétons et Lafarge Granulats à poursuivre cette démarche d'amélioration continue et à l'inscrire dans la durée."*

### **CÉDRIC FRANCOU**

CERIB - Directeur Direction Qualité Sécurité Environnement  
- Responsable des activités de certification

### 03. MAÎTRISER NOS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Malgré les difficultés liées aux contraintes sanitaires, Lafarge Ciments a obtenu en 2021 le renouvellement de sa certification ISO 14001 pour 3 ans.

Localement, Lafarge est également impliqué dans des démarches particulières comme la Charte

d'amélioration des ports de Haropa. Cette démarche s'applique à l'ensemble des domaines portuaires et des filières de l'axe Seine, qui s'engagent dans une démarche d'amélioration continue.

Les installations et sites portuaires s'engagent :

- **à réaliser un audit annuel** par un organisme indépendant sur les critères d'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la maîtrise des impacts environnementaux des activités et l'information régulière des publics concernés
- **et à mettre en œuvre le plan d'action** correspondant.

## PLAN D'ACTIONS RSE LAFARGE BÉTONS

	CAPITAL HUMAIN		ENVIRONNEMENT		CLIENTS CONSOMMATEURS FOURNISSEURS		ANCRAGE LOCAL
OBJECTIFS	Réduire l'accidentologie sur site, hors site et sur route	Développer les compétences de nos collaborateurs	Préserver la biodiversité sur nos sites	Préserver les ressources naturelles	Accompagner nos clients vers la transition climatique	Améliorer la communication avec nos fournisseurs	Améliorer l'image de nos activités auprès des parties prenantes
ACTIONS PHARES	Actions HSIP	Ecole mobile centraliste	Expérimentation trame noire	Suivi des prélèvements d'eau	Produire du béton bas carbone et circulaire	Mise en place d'1 "club transporteurs"	Partenariats avec des PME locales pour l'utilisation de nos produits bas carbone
INDICATEURS CLÉS	Score HSIP	Nb d'heure de formation		L/m <sup>3</sup> de béton produit	m <sup>3</sup> béton ecopact produit	Nb de réunion/an	Nb de partenariats/an
PERFORMANCE 2019		1799	SO	Non consolidé	SO	1	
PERFORMANCE 2020	99 %	2491	SO	253		1	0
CIBLE 2021	85 %	2600	Etude d'impact 2021	250 L	100 000 m <sup>3</sup>	2	12
PERFORMANCE 2021	87 %	2411	Réalisée	243 L	45 633 m <sup>3</sup>	1	12

Dans une volonté de performance accrue et de synergie, Lafarge France a pour la première année déployé un plan d'action Santé-Sécurité et Environnement (HSE IP) suivi avec un même outil.

Ce plan d'action permet de fixer sur les 3 sujets (Santé - Sécurité - Environnement) des objectifs pour l'année en cours avec un système de suivi trimestriel de la performance restitué au Comité de Direction France.

De façon à répliquer des méthodologies d'analyse efficaces, les méthodologies Santé Sécurité et Environnement ont été appliquées à la partie environnementale :

- I Care est l'outil unique de notification des incidents Santé Sécurité et Environnement
- HFACS (Human Factors Analysis and Classification System) est l'outil méthodologique d'analyse des incidents SSE. L'ensemble des équipes SSE ont été formées en 2021

Les réussites environnementales du plan d'action 2021 HSE IP :

- La cartographie des risques sur l'ensemble des sites Ciments, 60 % des sites granulats et 90 % des sites Bétons

# AMÉNAGER LE PAYSAGE ET PRÉSERVER LES SOLS

Lafarge œuvre à atténuer les éventuels impacts négatifs de ses opérations sur les communautés qui l'entourent, en commençant par porter une attention toute particulière à l'impact visuel de ses opérations.

L'emprise foncière de nos activités de carrières, de 3878 hectares en 2021, est compensée par le réaménagement systématique des terrains pendant et après exploitation. Dans la mesure du possible, les carrières sont exploitées selon la technique de la dent creuse : celle-ci permet de masquer les impacts

paysagers durant l'exploitation. Surtout, après exploitation, les carrières sont remises en état et restituées à la collectivité. En 2021, 2556 hectares ont été réaménagés. En fonction du contexte et du souhait de la collectivité, ces restitutions peuvent avoir un objectif économique, sociétal ou environnemental : création

d'activité et d'emplois, retour à l'usage initial (agricole par exemple), création de zones de loisir ou écologiques. Grâce à l'ingénierie environnementale que nos équipes ont acquise, il n'est pas rare que les espaces restitués offrent des potentiels plus intéressants en termes de biodiversité.

## DES RÉAMÉNAGEMENTS À HAUTE VALEUR (ENVIRONNEMENTALE) AJOUTÉE

Souvent fruit d'une concertation locale avec les parties prenantes, les réaménagements des carrières en fin d'exploitation présentent des opportunités de retour à un usage agricole, économique, pédagogique ou purement écologique.



LAMBRUN (44)

**La carrière de Lambrun (44), par exemple, a fait l'objet d'un plan de réaménagement en 2021 après 25 ans d'exploitation.**

Un plan d'étude a permis de repérer les zones humides et les espèces animales et végétales présentes sur le site. Grâce aux inventaires écologiques et aux sondages pédologiques menés tous les ans, des espèces telles que des tourterelles des bois, des alouettes lulu ou encore des tritons palmés ont été observés sur le site. Une zone de 5000 m<sup>2</sup> a été créée dans le but de protéger l'habitat de ces différentes espèces afin de les inclure dans le plan de réaménagement. En parallèle, une partie de l'ancienne carrière sera de nouveau dédiée à l'exploitation agricole.



LILLION ET LES BOUGRIÈRES (35)

**La carrière de granulats de Lillion et les Bougrières (35) a entamé, en 2021, sa reconversion.**

Un inventaire écologique a été fait. Pour adapter les travaux de réaménagement aux différents enjeux, Lafarge Granulats s'est appuyée sur l'expertise d'entreprises spécialisées. Près de 15 habitats de zones humides ont été recensés dont notamment des étangs qui accueillent des espèces bénéficiant d'un statut de protection animale. Au total, 265 espèces végétales et 369 espèces animales ont été cataloguées. Cette zone de 80 hectares va donc être préservée et servira notamment de réserve en eau pour la ville de Rennes.



TRAVECY (02)

**La carrière de Travecy (02), a été réaménagée en terres agricoles.**

Pour cela, un long processus a consisté à un remblaiement des bassins d'extraction à l'aide des fines de décantation. Cette étape a permis de valoriser une importante quantité de déblais entre 1999 et 2017. Par la suite, de la terre végétale a été ajoutée en 2019. Enfin, l'année 2021 a été marquée par la mise en place d'un réseau de drainage. L'ensemble de ces mesures a permis de retrouver la topographie d'origine du site. Ces terrains ont donc pu être remis en culture retrouvant ainsi leur vocation initiale.

# PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR : DES RÉSULTATS EN PROGRÈS GRÂCE À UN PLAN INDUSTRIEL AMBITIEUX

Les cimenteries font l'objet d'un monitoring permanent des émissions dans l'air, notamment en application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED.

Celle-ci a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrées de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles.

Elle systématise les principes suivants :

- **Le recours aux meilleures techniques disponibles** des activités concernées, fondements des valeurs limites d'émissions
- **Le réexamen périodique** des conditions d'autorisation
- **La remise en état du site**

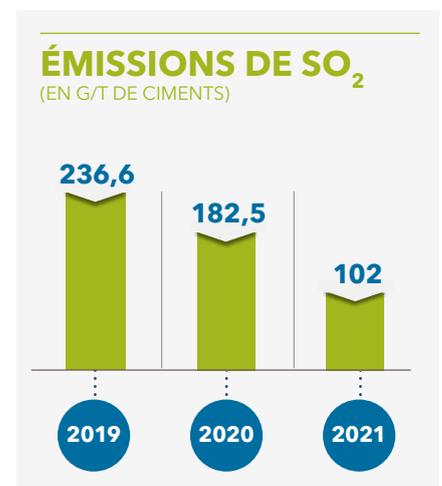
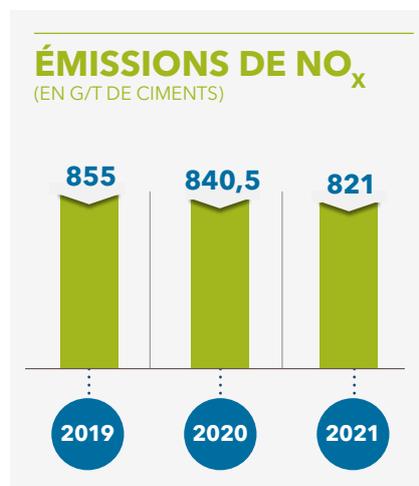
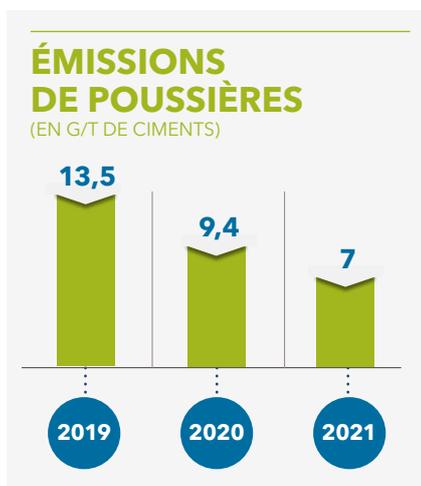
Grâce à un ambitieux plan d'investissement pluriannuel, qui a vu le remplacement progressif d'équipements industriels (filtres

principalement) au cours des derniers mois, les sites de Lafarge Ciments ont enregistré des améliorations significatives. Les émissions sont ainsi en deçà des limites fixées par la directive IED.

- **La maîtrise de l'empoussièrement** en cimenterie est assurée par un système de mesure des poussières au plus près de leur point d'émission, puis de leur dispersion en dehors du site. Les mesures permettent de suivre en continu les niveaux de concentration des poussières dans l'atmosphère. Les niveaux en 2021 continuent de baisse, reflétant le plan de modernisation.
- **Les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)**, qui regroupent essentiellement deux molécules, le monoxyde

d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), proviennent de procédés fonctionnant à haute température.

- **Les émissions de SO<sub>2</sub>** sont naturellement corrélées aux matières premières utilisées dans les procédés de fabrication du ciment ; on observe ainsi régulièrement des variations de soufre dans les gisements de carrière et dans les combustibles utilisés dans les fours, qui impactent nos émissions.



# UN ENGAGEMENT CONSTANT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis 50 ans, Lafarge œuvre en partenariat avec des experts locaux à la protection et à la restauration de la biodiversité pendant et après l'exploitation de ses carrières.

Nos activités d'extraction sont les principales cibles de ces mesures, car elles présentent des opportunités majeures pour les écosystèmes. Néanmoins, c'est désormais sur l'ensemble de la chaîne de valeur que porte notre démarche de progrès. En cohérence avec le nouveau cadre mondial pour la biodiversité, l'entreprise s'est fixé pour objectif d'avoir un impact positif net d'ici 2030.

Axe majeur de notre stratégie de développement durable, la biodiversité est un vecteur essentiel à la fois pour assurer la pérennité de nos activités, pour mobiliser les équipes et pour entretenir de bonnes relations avec nos parties prenantes locales.

Après avoir vu ses engagements reconnus conformes à la Stratégie nationale pour la Biodiversité, Lafarge

France s'est naturellement engagée dans Act4Nature dès 2018. En 2021, l'entreprise a renouvelé son engagement et son plan d'actions a été reconnu SMART par les partenaires d'Act4nature. Celui-ci se décline autour de trois axes avec un dénominateur commun, la maîtrise des impacts négatifs sur la biodiversité.



## LES 3 AXES DE NOTRE PLAN D'ACTION 2025



### AXE 1

#### AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LA BIODIVERSITÉ QUI NOUS ENTOURE

- **Inventorier la biodiversité** sur 100 % de nos sites à enjeux
- **Formaliser et mettre en œuvre des plans d'actions biodiversité** sur 100 % des carrières à enjeux forts\* + 30 % des carrières à enjeux modérés\*
- **Mettre en place une approche unifiée des enjeux Biodiversité, Climat et Économie Circulaire** : organisation d'une Task force interne transverse semestrielle évaluant les impacts des produits et proposant des améliorations
- **Développer et mettre sur le marché des solutions constructives favorables à la biodiversité\***, y compris climat et économie de ressources (incorporation de recyclés, produits bas carbone et désimpermeabilisants...)



### AXE 2

#### MOBILISER ET ENGAGER NOS COLLABORATEURS

- **Réaliser un affichage biodiversité** sur 100% de nos sites
- **Soutenir 5 projets volontaires** proposés par les collaborateurs par an
- **Former ou sensibiliser** 80 % des collaborateurs à la biodiversité



### AXE 3

#### CO-CONSTRUIRE ET COLLABORER AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

- **Mettre à disposition les données et les sites** pour des programmes de recherche et d'étude (y compris données antérieures à la loi biodiversité)
- **Participer au moins à deux programmes d'ici avant 2025**
- **Doter 100% des sites à enjeux d'un partenariat** avec des experts locaux
- **Communiquer sur 6 actions d'envergure nationale** par an en faveur de la biodiversité

Le détail de nos engagements, le bilan des précédentes actions, la note méthodologique sur :

[www.lafarge.fr/environnement-et-biodiversite](http://www.lafarge.fr/environnement-et-biodiversite)



### 03. MAÎTRISER NOS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les principaux indicateurs de résultat de nos actions en 2021 sont les suivants :

- **75% des sites ciments et 60 % des sites granulats** ont fait l'objet d'un inventaire et d'un plan d'actions biodiversité

- **plus de 50 partenariats avec des associations locales** afin de préserver la biodiversité

En cohérence avec la nouvelle politique Nature positive du groupe Holcim, Lafarge prévoit également de démontrer le changement

positif qu'elle opère en faveur de la biodiversité sur ses sites d'ici 2030. Elle s'appuie sur le système BIRS (Biodiversity Indicator Reporting System), développé avec l'UICN. Tous les sites feront l'objet d'une évaluation BIRS d'ici 2024.

#### EXEMPLE DU SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ D'UNE CIMENTERIE : SAINT-PIERRE-LA-COUR

La cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour, en Mayenne, est installée dans une zone rurale riche en biodiversité proche d'une ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

La cimenterie organise un suivi strict de la faune et la flore. Depuis 1999, l'usine collabore avec Mayenne Nature Environnement (MNE) afin de :

- **Faire des inventaires de la faune et la flore** dans les zones aménagées par Lafarge suite à l'activité industrielle (création de merlons, de mares...)
- **Utiliser ces inventaires** pour les futurs programme de gestion des habitats
- **Évaluer les mesures compensatoires prises par l'entreprise** lors de la destruction de certains milieux naturels (exemple : création d'une zone humide de 27 000 m<sup>2</sup>, trois fois supérieure à une surface détruite par l'extraction) et l'accompagner à leur mise en oeuvre et leur suivi

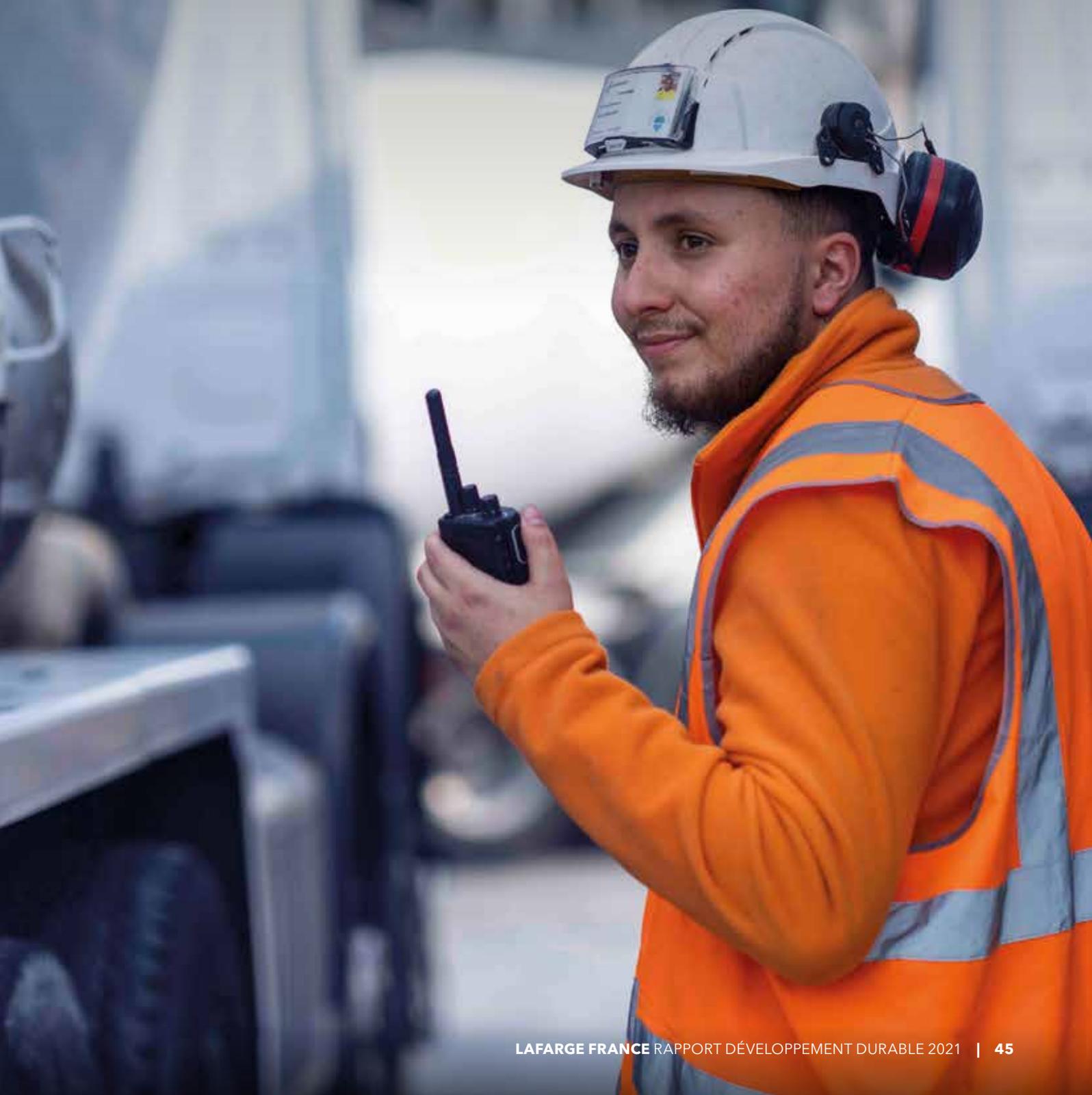
- **Suivre des populations spécifiques d'animaux** tels que les amphibiens dans la carrière et les terrains périphériques dont le crapaud calamite, les odonates ou le faucon pèlerin au niveau du nichoir installé dans l'usine en 2016.

- **Finally, près de 140 hectares dont plusieurs zones**

**humides et points d'eau sont suivis** chaque année par Lafarge et ses partenaires locaux. À terme, l'objectif est de poursuivre l'ouverture de ces espaces au public comme elle l'a fait en 2008 avec le merlon de la Prise Goberon. Certaines zones étant déjà comme la mare pédagogique labellisée « Sur le Chemin de la Nature ».



# 04. ENGAGÉS AVEC NOS ÉQUIPES ET DANS LES TERRITOIRES



## 04. ENGAGÉS AVEC NOS ÉQUIPES ET DANS LES TERRITOIRES

Préserver nos équipes, développer leur potentiel et nous insérer durablement dans les territoires sont des principes qui guident nos actions.



### NOTRE AMBITION

ATTEINDRE

## LE ZÉRO ACCIDENT

NOTRE CONVICTION

« si nous sommes performants en matière de sécurité, nous serons performants dans la conduite de nos activités »



100 % DE NOS SITES DE PRODUCTION AFFICHENT LES RÈGLES SANTÉ ET SÉCURITÉ DÉFINIES POUR L'ENTREPRISE.

Pour Lafarge, être leader du secteur des matériaux de construction implique d'être exemplaire en matière de prévention et protection des risques professionnels.

### Notre politique Santé & Sécurité

s'adresse non seulement à l'ensemble des collaborateurs, mais aussi aux sous-traitants, transporteurs, clients et communautés locales avec lesquelles nous travaillons. Elle s'organise autour de quatre grands objectifs :

- **créer une véritable culture de la sécurité pour toutes nos parties prenantes** : collaborateurs, sous-traitants, transporteurs, communautés et clients
- **maintenir un système de management de la santé et de la sécurité** qui vise à l'amélioration continue de notre performance et à la gestion des risques sur nos sites
- **viser l'excellence opérationnelle** en instaurant un état d'esprit qui se traduit au quotidien par un engagement et un comportement Santé & Sécurité exemplaires propices à une exécution méthodique et rigoureuse de nos opérations au service de la performance
- **communiquer ouvertement** avec toutes nos parties prenantes sur nos performances, nos axes de développement et problématiques santé et de sécurité.

Nos actions pour la thématique santé se sont portées en 2021 sur 2 axes principaux : **le risque Covid et la démarche de prévention des addictions drogues et alcool en milieu professionnel.**

Concernant le risque Covid notre cellule de crise (BRT Covid), qui se réunit de manière hebdomadaire, a adapté les consignes en fonction des évolutions du protocole national sanitaire et du niveau de propagation de l'épidémie.

Les initiatives principales ont été :

- **l'intégration des outils de prévention covid** (masques chirurgicaux, lingettes, produits désinfectants) dans notre catalogue interne EPI pour simplifier la mise à disposition sur site



- **l'utilisation de causeries coronavirus** (format papier ou vidéo) pour sensibiliser notre équipes au risque covid
- **la définition de consignes très pratiques** (ex : la consigne réfectoire) pour prévenir le risque de cluster au sein de l'entreprise

Par ailleurs, nous avons identifié depuis 2019 la nécessité de déployer des actions de prévention et de contrôle de consommation de drogues ou d'alcool sur le lieu de travail.

Le travail préparatoire a débuté en 2020 en :

- **intégrant les représentants du personnel** au déploiement de cette démarche
- **modifiant nos règlements intérieurs** sur l'ensemble des entités pour les rendre compatible avec les tests drogues et alcool sur le lieu de travail

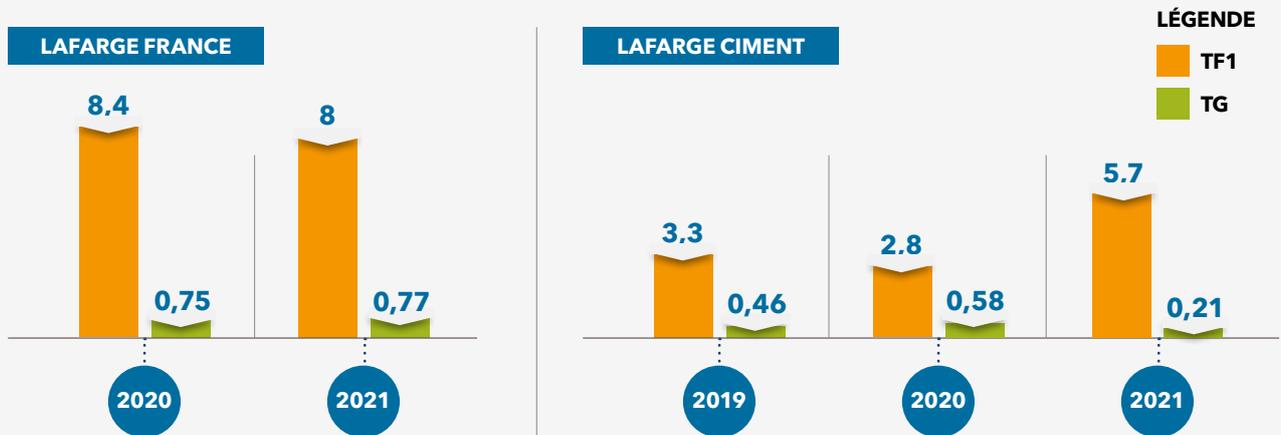
Cette action s'est déployée en 3 étapes.

Après une communication massive (affiches, livret, causerie vidéo de 12 min), 250 managers ont été formés et plus de 1000 tests (annoncés ou inopinés) ont été réalisés.

Nous poursuivons cette démarche en 2022 avec pour volonté de former les managers nouvellement intégrés à l'entreprise et d'intégrer les tests dans une routine.

## SÉCURITÉ

## TAUX DE FRÉQUENCE SALARIÉ LAFARGE (RÉFÉRENTIEL CPAM)

RAPPEL DES FORMULES DE CALCUL (DÉFINITION CARSAT<sup>1</sup>) :

**TF1** = (nombre d'accidents avec arrêt / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

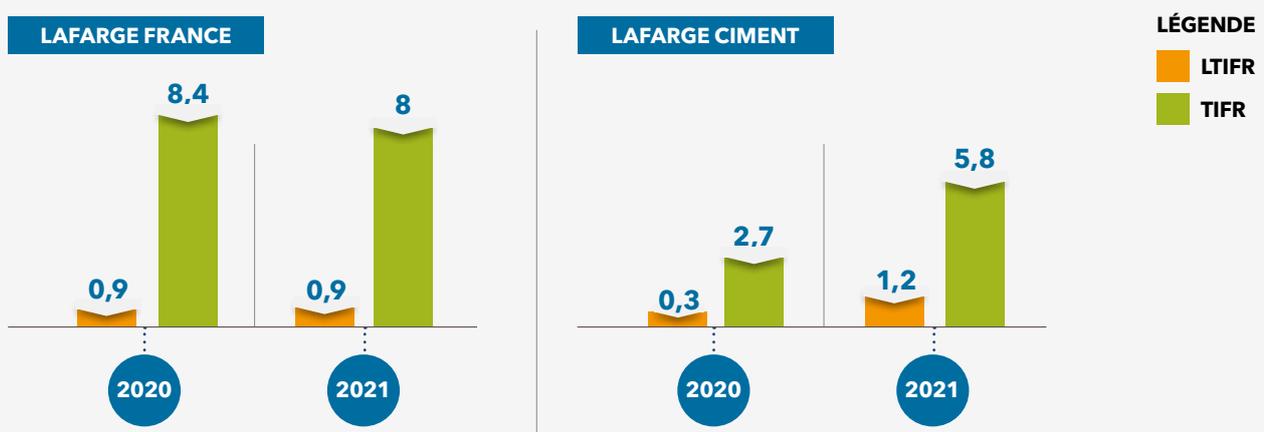
**TF2** = (nombre d'accidents avec et sans arrêt / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

**TG** = (nombre de journées perdues / nombre d'heures travaillées) x 1 000

1. Définition Carsat : Est considéré comme accident du travail quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait, ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs, ou chefs d'entreprises.

## TAUX DE FRÉQUENCE SELON STANDARDS GROUPE HOLCIM SUR SITE

(SALARIÉS+INTÉRIMAIRES+SOUS TRAITANTS)



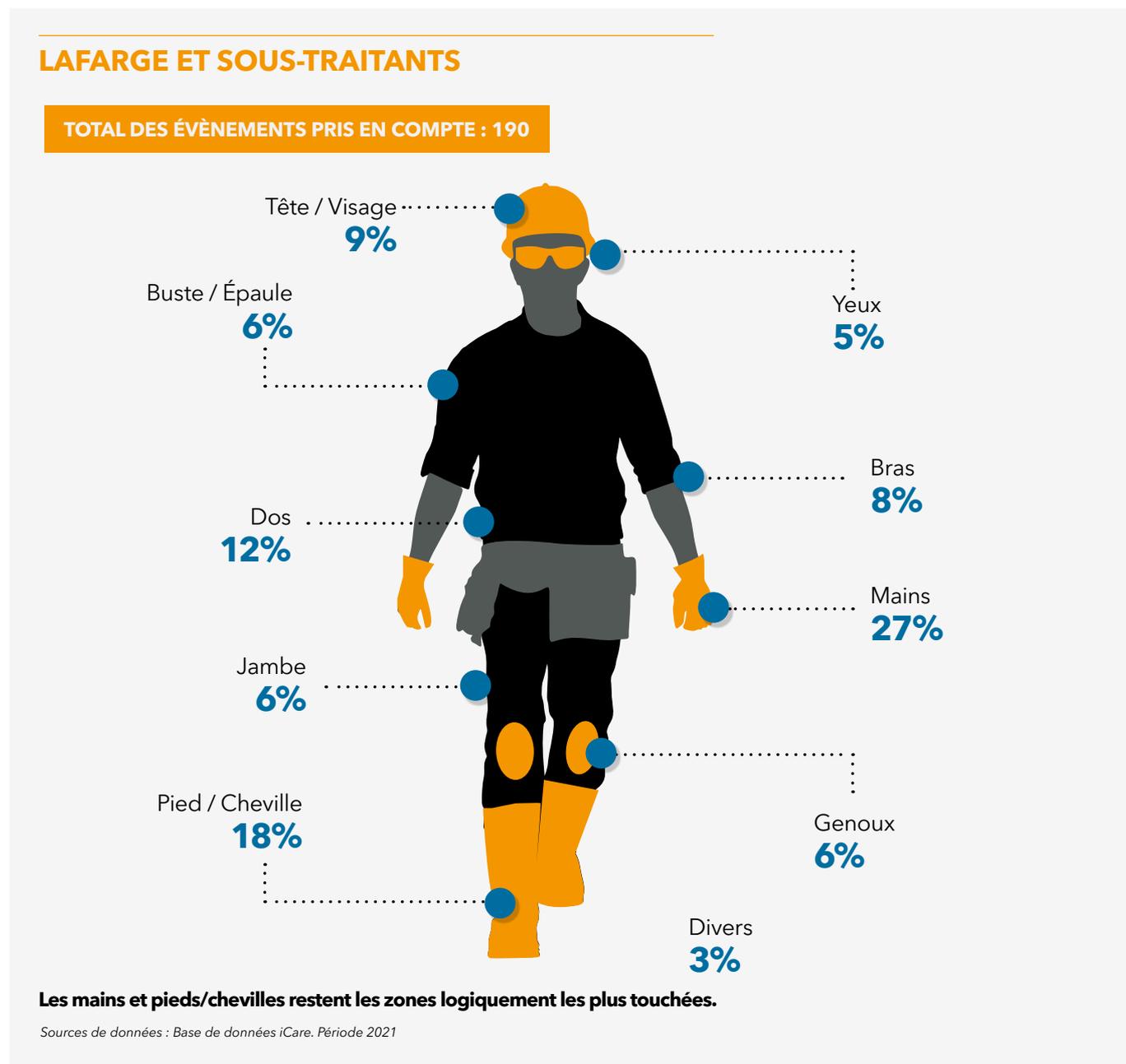
Pour l'ensemble des opérations France, nous réitérons la bonne performance 2020 pour ce qui est de l'accidentologie avec arrêt.

Plusieurs tendances néanmoins :

- les activités Ciments ont une accidentologie plus élevée qu'en 2020, notamment sur les sites du Teil et de Saint Pierre La Cour

- Lafarge Bétons subit l'accidentologie liée aux chutes de plein pied
- Lafarge Granulats continue sa bonne dynamique de réduction des accidents

## NATURE DES LÉSIONS



Les chutes confirment leurs importances (déplacements), avec en deuxième position « frappé heurté par un équipement » (cela regroupe principalement les opérations de maintenance et les accidents avec de l'outillage).

Les plans d'action Santé Sécurité HSE IP pour 2022 visent à agir sur la fréquence ET la gravité.

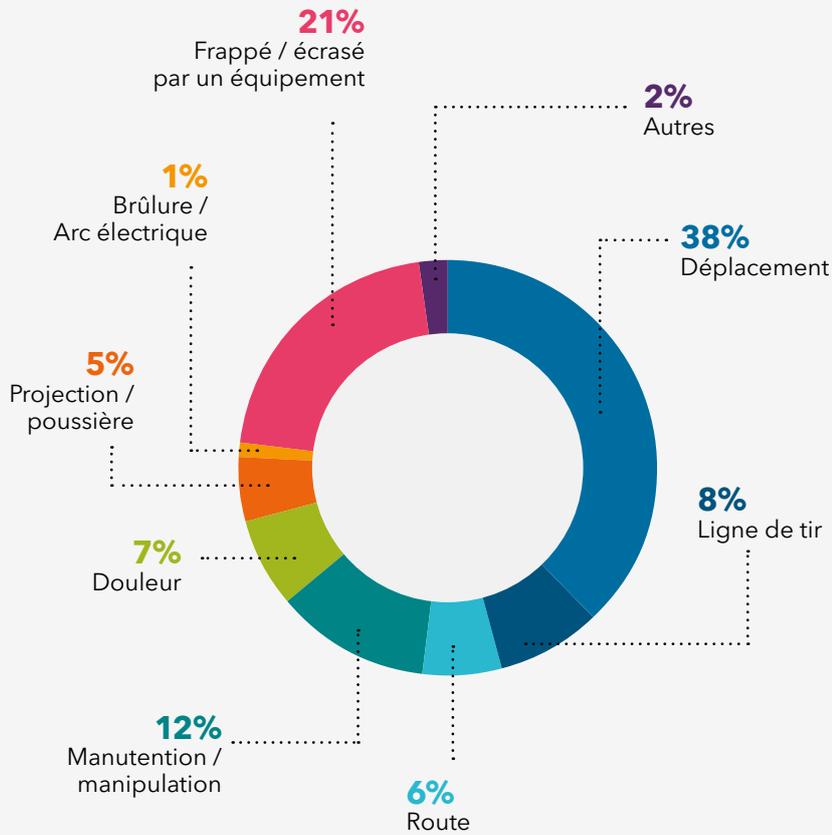
Des thématiques sont communes aux 3 métiers :

- **CCM** (contrôle des risques majeurs),
- **Boots on the Ground** (VPC / PASA) pour inciter à la présence managériale sur site car c'est une clé importante de la performance SSE
- **IVMS** (InVehicle Monitoring System : suivi de la qualité de la conduite) pour la logistique,
- **poursuite de la démarche drogues et alcool**

D'autres thèmes sont spécifiques à chaque métier avec entre autres :

- **Ciments** : analyse de risques, autorisation de travail et modes opératoires
- **Granulats** : risque électrique-Arc Flash
- **Bétons** : Arc Flash / Pompage

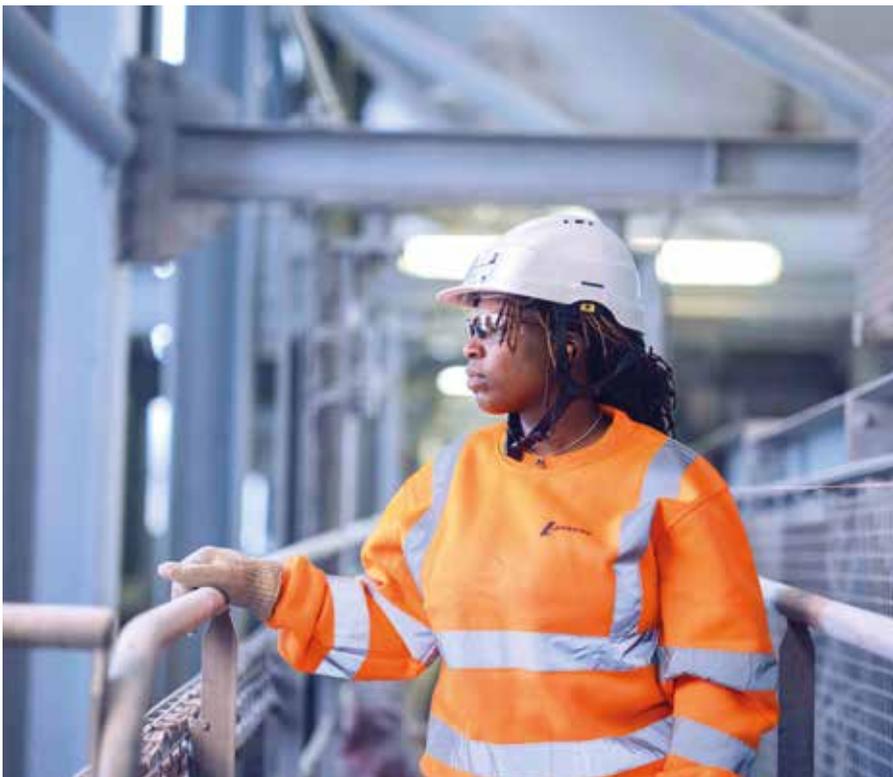
## NATURE DES LÉSIONS LF



## TROIS CIMENTERIES LAFARGE RÉCOMPENSÉES PAR LE SFIC



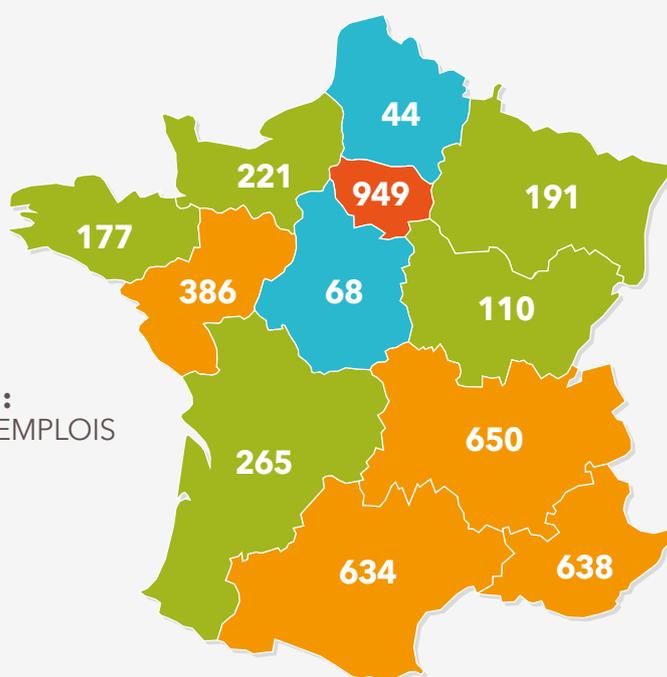
Chaque année, les membres du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) se réunissent pour élire les lauréats des "Trophée Sécurité". En 2021, trois cimenteries Lafarge ont été récompensées. Les usines de Port-la-Nouvelle et Contes ont remporté les deux premiers prix parmi la trentaine de sites présents en France. Cette distinction est accordée à ces deux cimenteries car elles affichent les taux les plus faibles en termes de fréquence d'Accidents du Travail sur les trois dernières années et qu'elles n'ont pas eu d'Accident du Travail avec Arrêt (ATAA) l'année passée. L'usine de Saint-Pierre-la-Cour s'est, elle, vu décerner le "Prix Spécial Bonnes Pratiques" pour le développement d'un outil digital destiné à mesurer la sécurité sur site durant les arrêts de production.



# ENGAGER NOS RESSOURCES HUMAINES

Pour Lafarge, la durabilité commence par l'engagement, le bien-être et le développement des équipes. Notre ambition est de positionner les compétences au bon endroit et permettre à chacun de développer son meilleur potentiel, en étroite corrélation avec les besoins des opérations.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EMPLOIS



L'activité de l'entreprise est en profonde transformation. Aussi, l'entreprise accompagne ses ressources humaines dans la transition et les prépare aux défis techniques, managériaux et commerciaux à venir.

Lafarge emploie 4329 collaborateurs en France (CDI, CDD, REC, PTA et alternants), répartis entre le siège situé à Clamart et dans les unités de production sur tout le territoire. Hors alternants, 95,6 % des salariés ont des contrats de travail à durée indéterminée.

Les femmes représentent 17,5 % de l'effectif total, et 25,0 % de l'effectif d'encadrement.

Lafarge Ciments emploie 1135 personnes, un effectif en baisse par rapport à 2020. Cette baisse, ainsi que l'augmentation de la part relative de CDD s'explique par la transformation de l'outil industriel et notamment de l'usine de Contes (voir ci-dessous), qui a entraîné un plan de sauvegarde de l'emploi.

Le taux d'absentéisme s'établit à 4,95 % en 2021, hors activité partielle. Ce chiffre se distingue par sa stabilité.

La pyramide des âges des personnels en CDI est équilibrée. L'ancienneté moyenne des collaborateurs est de 16,1 ans. Elle peut s'expliquer, outre la fidélité à l'entreprise, par le caractère technique de nos activités et la nécessité de disposer de profils expérimentés pour les métiers de la production et de la maintenance. Une attention particulière est portée au renouvellement des générations et à l'attractivité des métiers techniques, conditions de résilience et de croissance de l'entreprise.



# ACCOMPAGNER LA TRANSITION BAS-CARBONE DE L'ENTREPRISE



La transition environnementale de nos activités passe non seulement par la transition de l'outil industriel, mais aussi par un accompagnement des ressources humaines.

Selon le plan de transition sectoriel de l'industrie cimentière de l'ADEME, les investissements permettant de décarboner l'industrie seront nécessairement concentrés sur les principaux sites émetteurs. Lafarge Ciments a ainsi procédé en 2021 à l'arrêt de l'usine de Contes près de Nice (06) et sa

transformation en dépôt de ciment. Cette usine présentait en effet la double contrainte d'un appareil de production vétuste et surcapacitaire, et d'un environnement économique peu propice à la mobilisation des leviers de décarbonation (structuration de la filière déchets, disponibilité d'ajouts décarbonés dynamisme du marché). Dans le même temps, une autre usine Lafarge dans la région était en capacité de produire à grande échelle des ciments bas carbone, qui pouvaient également bénéficier au marché des Alpes-Maritimes.

La priorité de Lafarge a été d'accompagner individuellement chacun de ses 64 salariés impactés par la transformation du site,

en privilégiant une solution de reclassement interne. Le PSE a été homologué en août 2021 et s'est déployé en septembre. Au 31 décembre, 21 salariés avaient fait l'objet d'une mobilité interne chez Lafarge Ciments, 3 avaient bénéficié de mesures d'âge, 6 avaient créé une entreprise et 3 poursuivaient une formation longue de reconversion ; sur 31 personnes faisant l'objet d'un retour à l'emploi, 16 avaient déjà retrouvé, montrant le haut niveau de compétence et d'employabilité des salariés. Ces derniers sont suivis par un cabinet d'accompagnement externe tandis qu'une commission se réunit chaque mois pour évaluer l'évolution de leur situation.



# DÉVELOPPER LES POTENTIELS

Pour Lafarge, le développement des collaborateurs constitue un enjeu majeur d'investissement et un levier de croissance important pour les années à venir.

Une politique de formation ambitieuse est déployée pour l'ensemble de collaborateurs, qui suivent en priorité des formations réglementaires en matière de santé et sécurité (à hauteur de 45 %), puis des formations liées à la performance industrielle, et enfin des formations en matière de management et d'efficacité professionnelle. Notre centre de formation dédié à Saint-Quentin-Fallavier (37), le Pôle Académie, a été certifié Qualiopi en 2021.

En 2021, malgré le contexte sanitaire toujours défavorable à la tenue des formations, 83 609 heures de formations ont été dispensées à 2284 salariés. En moyenne les salariés reçoivent **19h de formation/an**.

Les formateurs ont été formés à l'animation de classes virtuelles et les formations qui le permettent sont désormais dispensées à distance. Après 2 ans de travaux avec la filière, l'entreprise a lancé sa première

formation CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) de "pilote de salle centrale". 5 alternants sont en cours de formation pour 2021-2022.

Au terme d'un travail commun avec le secteur de la métallurgie, un CQP commun "maintenance industrielle" a été validé et certifié par Certimetal.

### **Afin d'anticiper les départs en retraite, d'assurer le renouvellement des générations,**

et de préparer les plans de succession à tous les niveaux, enjeu majeur pour la continuité de nos opérations, l'entreprise procède chaque année à la revue RH des ressources et compétences réalisée : People for Tomorrow (PFTs). Les entretiens professionnels contribuent à construire ces plans de développement des compétences.

### **De plus, un programme CIF (Cement Industrial Framework)**

recensant les meilleures pratiques industrielles dans le domaine



## CHIFFRES CLEFS

# 19H

DE FORMATION  
PAR SALARIÉ PAR AN

du ciment a été mis en place afin de redonner de la vision aux équipes, renforcer l'adéquation entre les équipes et leur sentiment d'appartenance. Le résultat de ces pratiques et les résultats des sites industriels, que ce soit en sécurité ou en performance, se traduisent en 4 S - Safe - Self sufficient - Successful - Sustainable. Les sites industriels sont dotés d'un parcours de formation effectué sur 12 mois nommé "Perform Together 2 Win" (Réussir ensemble pour gagner) qui sont des leviers comportementaux. Les formations reprendront en 2022.

Par ailleurs, afin de poursuivre le travail de formation et de montée en compétence de ses salariés, Lafarge Ciments reprendra en 2022 son parcours inédit de formation sécurité pour tous les jeunes alternants et nouveaux arrivants en entreprise d'une durée de 2 semaines.

## L'ÉCOLE MOBILE DES CENTRALISTES

**Au quotidien, les centralistes assurent la production du béton, l'entretien de premier niveau du matériel, gèrent les commandes et organisent les livraisons, dans le respect des règles de qualité, de sécurité et de l'environnement. Ils ont un rôle clef dans l'organisation de l'entreprise et ses relations avec ses parties prenantes.**

La formation de centraliste permet à de nouveaux employés de se former en neuf mois afin de mieux appréhender les outils et modes opératoires d'une centrale BPE et cerner les besoins des clients et fournisseurs. Cette formation

est dispensée à la fois par des formateurs internes mais aussi par des intervenants de l'UNICEM. L'école des centralistes dispense aussi des formations aux centralistes déjà expérimentés afin de les initier aux nouvelles politiques du groupe.

Au total, 2000 heures de formations sont dispensées chaque année par cinq instructeurs qui forment dans six domaines. L'école mobile des centralistes allie pratique et théorie en mettant en place des ateliers de coaching personnalisé, des travaux dirigés, des ateliers participatifs... La mobilité de cette école lui permet d'intervenir dans toute la France afin de former un maximum de salariés.

*« Il est important de donner confiance pour que les savoir, savoir-faire et savoir-être puissent se développer dans un cadre dynamique d'accompagnement positif et ainsi favoriser l'accroissement de la satisfaction clients »*

**SÉBASTIEN CLERGEAUD**

Formateur, Nouvelle-Aquitaine

*« En ce qui concerne ma formation sur les nouveaux entrants, elle a été très instructive, bien structurée et m'a appris beaucoup de choses que j'ai pu voir dès le lendemain en arrivant sur ma centrale. »*

**BENJAMIN**

Alternant CQP



# FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION



## CHIFFRES CLEFS

17,5 %

PART DES FEMMES  
DANS L'EFFECTIF TOTAL

25,0 %

PART DES FEMMES  
DANS L'EFFECTIF CADRES

## OBJECTIFS DE RECRUTEMENT

1/3

DE CANDIDATURES  
FÉMININES LORS DE  
PROMOTIONS INTERNES

1/2

DE CANDIDATURES  
FÉMININES LORS  
DE RECRUTEMENTS

Chez Lafarge, nous portons une attention particulière au dialogue social. Nous valorisons et respectons toutes les différences qui font la singularité de chaque individu.

Bien que de fait, nos métiers soient traditionnellement exercés par des hommes, nous estimons que l'égalité femme-homme est facteur de progrès social, d'enrichissement de nos équipes de travail comme de performance de notre activité.

La commission de suivi de l'accord sur l'égalité professionnelle signé en 2019 s'est réunie afin de faire le point sur les leviers, allant de la rémunération à la formation en passant par le recrutement afin d'assurer à ses collaborateurs une parfaite égalité professionnelle.

La mise en place d'un plan d'actions et le rappel des principes en termes de conditions de travail et de recrutement, ainsi que la mise en place d'une Direction du Développement RH, ont permis d'augmenter la part de femmes

dans les effectifs cadres et totaux, ainsi qu'améliorer significativement les index d'égalité professionnelle de l'entreprise (Lafarge France : 75 - Lafarge Béton : 89 - Lafarge Ciment : 87 - Lafarge Granulats : 79).

### **Nous intégrons la diversité et l'inclusion dans tous nos processus de recrutement,**

en veillant à refléter la diversité des talents dans toutes les décisions de recrutement et de gestion des talents : les offres sont neutres, les promotions ne sont pas fondées sur le genre, et une attention particulière est portée à l'intégration des jeunes dans l'entreprise (contrats de professionnalisation et alternance, développement du sourcing des candidats, y compris en reconversion, pour intégrer notre centre de formation ...)

Tous nos collaborateurs doivent faire preuve de courtoisie et de respect non seulement dans les locaux de l'entreprise, mais aussi lorsqu'ils représentent le groupe Lafarge, que ce soit pendant une réunion avec un client ou un fournisseur, lors de la conduite d'un camion Lafarge ou d'échanges avec les parties prenantes locales. Pour traiter cette problématique avec tout le sérieux et l'impartialité nécessaires, nous avons défini et ajouté de nouvelles lignes directrices à notre Code de conduite professionnelle.

Une ligne éthique est également disponible à l'ensemble des collaborateurs : une ligne téléphonique est accessible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et un raccourci a été installé sur chaque bureau d'ordinateur menant sur la plateforme Integrity Line. Les collaborateurs peuvent poser des questions et déposer des alertes

sur toutes les infractions au droit et au **Code de conduite des affaires**, aux directives et aux politiques de Lafarge. En 2019, une procédure de signalement interne a été lancée contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. En 2020, les référents nommés au sein de Lafarge et dans les instances de représentation du personnel ont été sensibilisés. Une campagne de communication auprès de tous les salariés sera lancée en 2022.

Enfin, pour **favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap**, un accord de branche a été signé au niveau du syndicat français de l'industrie cimentière en 2020. Son objectif est de favoriser, à partir du principe d'égalité de traitement, le maintien dans l'emploi, le recrutement, l'accompagnement et la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un référent Formation handicap a été nommé. L'accessibilité de la formation est désormais étendue aux personnes en situation de handicap, reconnu ou non. Par ailleurs, des postes peuvent être adaptés aux contraintes de certaines personnes le nécessitant et chaque fois que les conditions techniques et matérielles d'un achat de prestation le permettent, le recours à des entreprises d'insertion est privilégié sur les sites.

## EVALUATION DES IMPACTS SUR LES DROITS HUMAINS

En cohérence avec Le Pacte Mondial des Nations Unies<sup>1</sup>, le groupe Holcim s'est engagé à ce que les droits humains soient respectés dans chaque pays. L'entreprise a rejoint en 2020 l'appel à l'action pour le leadership des entreprises sur les droits de l'homme par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD). En France, pays considéré comme à bas risque en accord avec l'Indice de Développement humain de l'ONU, c'est une auto-évaluation des risques identifiés à partir des standards internationaux des entreprises (ONU, OCDE) qui est effectuée.

L'évaluation a pour objectif d'obtenir une vue d'ensemble des risques et opportunités liés aux impacts sociétaux des opérations

de l'entreprise, de fixer des priorités et de planifier des actions de suivi efficaces. Le processus est le suivant :

- **Identifier les impacts, les risques et les opportunités** grâce à des consultations avec les parties prenantes concernées
- **Effectuer une analyse** des lacunes des mécanismes d'atténuation existants
- **Fixer les priorités**, convenir des actions de suivi et définir les responsabilités

Le résultat de l'évaluation offre une vue d'ensemble des risques et opportunités liés aux droits humains avec une indication claire des domaines prioritaires ce qui permet la mise en place d'un plan d'action.

Pour 2021 :

- **l'acceptabilité sociétale** de l'activité pour les communautés locales et sa compatibilité avec la transition climatique
- **l'application des prescriptions environnementales**
- **la non-discrimination** (amélioration de l'intégration des salariés handicapés et index égalité professionnelles)
- **la santé-sécurité** tout au long de la chaîne d'approvisionnement

1. Le Pacte mondial de l'ONU ou UN Global compact propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption

# DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

Depuis près de quarante ans, Lafarge s'engage à dialoguer avec les communautés résidant autour de ses sites, à prendre en compte leurs demandes et à rendre compte de ses activités. Les salariés des usines résident principalement dans le voisinage des sites et forment autant de relais auprès des parties prenantes.

Notre activité est avant tout locale : nos matériaux sont fabriqués localement, à partir d'une matière première extraite sur place, pour servir un marché local. Nos actions vis-à-vis de nos parties prenantes sont donc très largement déployées au plus près de nos usines et de nos marchés, qu'il s'agisse des échanges et concertations avec le grand public, des opérations de sponsoring et de mécénat, ou encore des partenariats conclus avec des associations environnementales.

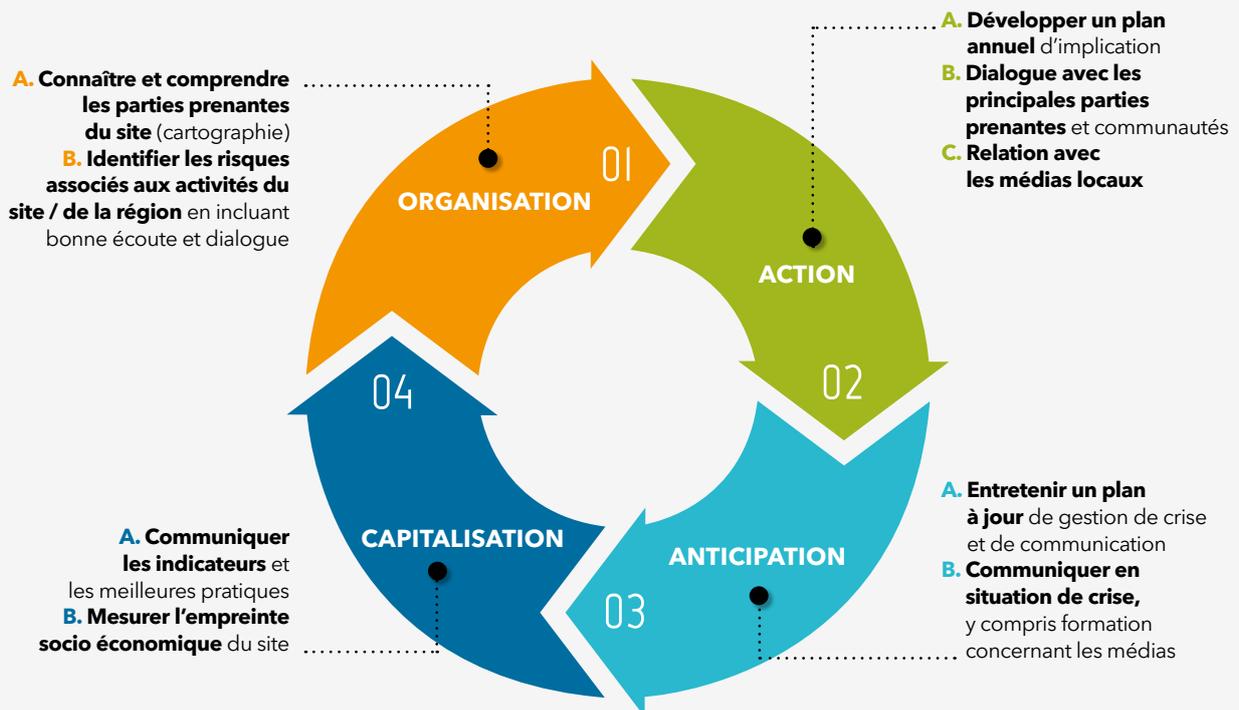
Notre engagement vis-à-vis des parties prenantes locales s'appuie sur une méthodologie centrée sur l'anticipation des enjeux, l'identification et l'écoute des

parties prenantes, le dialogue et l'organisation proactive de la concertation locale.

**Un Plan d'Intégration Local (PIL),** est déployé au niveau de chaque usine ciment, lui permettant de :

- **connaître ses parties prenantes** et leurs demandes
- **organiser des Commissions locales de concertation annuelles,** afin de développer un dialogue structuré
- **mettre en place des plans d'actions** (actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes, ouverture de sites, participation à la vie locale, organisation de partenariats environnementaux...)

## LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA MÉTHODOLOGIE



## CONCERTATION LOCALE POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE LA CENTRALE DE MIRABEAU

Présente depuis 1964 sur le Port de Javel Bas, la centrale à béton de Mirabeau fait l'objet d'un projet de modernisation visant à :

- **assurer le partage du quai** entre industriels et riverains,
- **continuer à alimenter la ville en matériaux de construction** nécessaires à son développement,

- **optimiser la gestion environnementale du site** grâce à la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles.

Sélectionné sur concours par les autorités portuaires, le projet a été autorisé mais il peinait à rencontrer la l'acceptabilité des riverains immédiats. Une concertation a

donc été mise en place par Lafarge et Haropa-Ports de Paris, sous l'égide de la Mairie de Paris.

Au terme de 6 mois de consultation, un nouveau projet a été déposé afin de prendre en compte les avancées de la concertation, notamment :

- **une meilleure intégration paysagère**
- **une réduction de la taille et de la capacité de production de l'installation**
- **une amélioration de la performance carbone des produits et des transports**

Le nouveau projet n'a pas fait l'objet de recours juridique et la concertation avec les riverains se poursuivra sur le long terme pendant les travaux et l'exploitation.



## UNE STRATÉGIE DE NEUTRALITÉ CARBONE PARTAGÉE AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES DE L'ENTREPRISE

Il est admis que seule une conjonction de tous les efforts permettra de réduire durablement et efficacement nos émissions de carbone collectives. Il est par conséquent essentiel de mobiliser nos différentes parties prenantes sur les enjeux climatiques :

- **les SALARIES**, qu'il s'agisse des chercheurs du centre de recherche ou des collaborateurs qui soit doivent mettre en place des innovations de rupture, soit développer des innovations incrémentales dans leurs tâches quotidiennes. Pour que tous se sentent concernés et investis, nous multiplions les initiatives collectives (fresque du climat, ateliers, causeries locales, conférences thématiques)

- **les CLIENTS**, dont l'appétence pour les solutions bas-carbone est récente et encore limitée. Nous avons développé un étiquetage environnemental de nos produits afin de les informer systématiquement (lettres A à D) et susciter le besoin du marché

- **les FOURNISSEURS et les TRANSPORTEURS** : bien qu'ils ne représentent qu'une part limitée de nos émissions (10 à 15%), nous menons des actions de réductions des émissions en coordination avec nos partenaires fournisseurs (transports décarbonés, fournitures, etc.)

- **les INVESTISSEURS** : nous avons émis des greens bonds,

indexés sur la réalisation de nos objectifs carbone

- **les POUVOIRS PUBLICS**, dont dépend la définition de politiques publiques encourageant la demande bas-carbone et luttant contre les fuites de carbone. Nous avons signé avec les ministères chargés de l'industrie et de l'environnement une Feuille de route de décarbonation du secteur cimentier qui liste les leviers de décarbonation et les engagements de chacun des acteurs

- **les RIVERAINS** de nos sites, à qui nous expliquons les innovations industrielles et leurs bénéfices pour le climat et l'environnement

# SOUTENIR LES TERRITOIRES

Les dons et parrainages territoriaux sont un fort levier de notre ancrage local et de l'acceptabilité de nos activités.

Une politique précise les domaines prioritaires de nos actions (l'éducation, la santé, l'environnement, l'emploi et les infrastructures/le patrimoine) et une procédure encadre la validation et valide la conformité des nombreux partenariats que les sites industriels nouent sur les territoires. Ces actions couvrent un large champ d'activités : partenariats locaux

pour l'entretien du patrimoine ou des infrastructures, participation à des événements éducatifs et culturels locaux, aide à la réinsertion, valorisation du patrimoine environnemental des sites...

En 2021, 47 projets ont été soutenus dans les territoires.

## MESURE DE L'EMPREINTE ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE D'UNE CARRIÈRE SUR SON TERRITOIRE

### La carrière de Montlouis

a mesuré son empreinte économique et sociale ainsi que sa contribution au développement durable.

### QUELLE EST LA CONTRIBUTION DE NOTRE ACTIVITÉ AU TERRITOIRE ?

**56%**

au profit de l'**emploi et du développement durable**

#### EMPREINTE SOCIÉTALE

**100 €** de CA profitent à hauteur de **56 €** pour l'emploi et le développement durable

**78%**

au profit de l'**économie locale** (département et limitrophes)

#### EMPREINTE ÉCONOMIQUE

**100 €** de CA profitent à hauteur de **85 €** pour l'économie française et **78 €** pour l'économie locale



### DÉMARCHE SANTÉ SÉCURITÉ POUR LES SALARIÉS

**RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉBLAIS INERTES**

**MISE À DISPOSITION DU SITE POUR DES ACTIONS DE TERRITOIRE**

**46 EMPLOIS LOCAUX**

dont **16** salariés, **13** de sous-traitants, **15** d'activités connexes et **2** de commerces de proximité

# CONTRIBUER À LA DÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Lafarge est doté d'une politique en matière de lobbying responsable. L'entreprise agit de façon transparente et procède systématiquement à son inscription dans les registres de représentants d'intérêt. Elle déclare son activité auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

En 2021, Lafarge France a activement participé aux travaux de décarbonation de l'industrie cimentière :

- **en avril, la feuille de route de décarbonation de l'industrie cimentière** a été signée par le SFIC, le MINEFI et le MTES
- **en août est paru le Plan de Transition sectoriel de l'ADEME**, qui vise à estimer précisément, pour le

secteur cimentier, l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (qui vise une décarbonation de 80 % du secteur industriel). L'entreprise a ainsi contribué à identifier les leviers technologiques, et à chiffrer les investissements nécessaires à la décarbonation de l'industrie. (voir le chapitre "Accélérer notre engagement bas-carbone")

## UNE FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE POUR DÉCARBONER L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE

**Afin d'inscrire la filière cimentière dans la stratégie nationale bas-carbone, l'Etat et la filière ont convenu d'une feuille de route de décarbonation pour le ciment aux horizons 2030 - 2050.**

Objectif : réduire les émissions de 24% en 2030 et 80% en 2050 par rapport à 2015.

Pour atteindre cet objectif, le secteur s'appuiera sur des leviers tels que l'efficacité énergétique, la diminution de la teneur en clinker des ciments qu'elle produit, le remplacement des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs, ou la capture, l'utilisation et le stockage de carbone.

Le document liste les actions qui seront entreprises par les industriels, ainsi que le soutien attendu de l'Etat. Cette feuille de route co-construite et partagée témoigne de l'engagement de tous les acteurs vers la décarbonation de la filière.



## DES ACTIONS COLLABORATIVES

L'entreprise contribue aux travaux des syndicats professionnels auxquels elle adhère :

- **le SFIC** est ainsi présidé par François Pétry, Président-Directeur général de Lafarge France
- **le SNBPE** est présidé par Jean-Marc Golberg, Directeur général de Lafarge Bétons

D'autres collaborateurs de l'entreprise ont également des responsabilités au sein :

- **des UNICEM régionales,**
- **de l'UNPG**
- **et de UNICEM Entreprises engagées** (qui anime l'engagement RSE de la profession).

Elle a noué des partenariats avec :

- **l'INRAP**
- **la FNSAFER**

Elle est membre de :

- **l'INEC**
- **EpE**

### DES PARTENARIATS POUR ANTICIPER LES ENJEUX DES CARRIÈRES

**Lafarge Granulats est partenaire depuis février 2019 de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (INRAP).**

Ce partenariat vise à renforcer la place de l'archéologie préventive au sein des carrières, avec l'ambition de contribuer à la sauvegarde et à la sauvegarde du patrimoine. Il a également pour objectif de partager les découvertes scientifiques avec le grand public et la mise en place des bonnes pratiques ainsi qu'une démarche qualité sur l'ensemble des chantiers au niveau national. Afin de faire découvrir au plus grand nombre les résultats scientifiques issus des fouilles menées, Lafarge et l'Inrap proposent aux différents publics (scolaires, habitants...) des actions culturelles locales telles que des

expositions, des visites de sites ou encore des rencontres avec des archéologues sur le terrain.

**Lafarge Granulats a également noué un partenariat avec la FNSAFER** en mars 2019 pour la préservation des terres agricoles et naturelles, qui constitue une priorité dans l'aménagement de l'espace rural et périurbain. Ce partenariat vise à promouvoir des méthodes et des outils fonciers qui apportent le maximum de garanties pour réduire ou compenser l'incidence des activités de carrières sur le patrimoine foncier. Pour les Safer, en tant qu'opérateurs fonciers de l'espace rural et périurbain au service des politiques publiques, ce partenariat permet d'optimiser la valorisation des sols à enjeux

agricoles et environnementaux dans le cadre de la création de nouvelles carrières, d'extensions ou encore du traitement post exploitation de ces sites. L'objectif est ainsi de rendre les biens précédemment exploités à un usage agricole.

**L'entreprise est membre de l'Institut national pour l'économie circulaire (INEC),** dont l'objectif est de mettre en réseau les entreprises désireuses de favoriser des boucles locales d'économie circulaire, de mener des travaux sur certains secteurs d'activité et de formuler des propositions législatives.

Enfin, une cinquantaine de partenariats sont noués localement autour d'actions en faveur de la biodiversité.



# 05. CONSTRUIRE RESPONSABLE AVEC L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE LA CONSTRUCTION



Chez Lafarge, nous sommes convaincus que notre responsabilité ne se limite pas à la conduite de nos opérations mais s'étend à l'ensemble de la chaîne de valeur. Nous agissons pour et avec le secteur de la construction pour fournir des solutions de logements, de mobilité, d'équipements publics durables, bas-carbone et circulaires.

### Nous agissons :

- **auprès de nos fournisseurs** en les accompagnant avec une politique d'achats responsables ambitieuse
- **dans le cadre de nos opérations de transports**, qu'elles soient sous-traitées ou non
- **avec nos clients** pour les accompagner dans une transition bas-carbone

# MAÎTRISER LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



## NOS AMBITIONS

# 100 %

**DES FOURNISSEURS  
POTENTIELLEMENT  
À RISQUE COUVERTS  
PAR NOTRE CODE DE  
CONDUITE DES AFFAIRES**

Industrie fortement insérée dans les territoires, Lafarge a principalement recours à des fournisseurs locaux. Ses achats de fournitures et de services (pour un montant de l'ordre de un milliard d'euros) sont ainsi passés auprès de :

- **96 % d'achats locaux (France)**
- **99 % d'achats en Europe**

(y compris sièges d'entreprises étrangères basés en France)

Dans le cadre de ses efforts pour garantir que les produits achetés et les services réalisés par des prestataires le soient de manière durable et responsable, Lafarge a travaillé sur sa propre démarche d'achats et attend de même de ses fournisseurs qu'ils disposent de politiques et de procédures favorisant des achats responsables.

Le Groupe est signataire depuis 2010 de la **Charte "Relations fournisseurs responsables"**. Cette Charte a pour but de souligner les exigences d'une relation équilibrée, authentique et durable entre les grandes entreprises et leurs fournisseurs et, en particulier, les petites et moyennes entreprises. Notre société s'est engagée à respecter et à promouvoir les engagements de la Charte, notamment en ce qui concerne l'équité financière et la médiation.

A ce titre, un correspondant interne a été désigné : il est susceptible d'être saisi par tout fournisseur en cas de conflit ou litige, de façon à privilégier une solution amiable. En 2021, le médiateur interne a été saisi de deux cas : ces derniers ont fait l'objet d'une résolution rapide.

### Les conditions générales d'achats (CGA)

ont été mises à jour fin 2019 afin de renforcer les dispositions relatives à l'éthique et à la responsabilité sociale et environnementale attendues des fournisseurs. Ces documents sont disponibles sur le portail internet de Lafarge France, dans la rubrique « Achats » (voir encadré).

Tous les fournisseurs doivent se conformer au **Code de Conduite des Affaires Fournisseurs**, ce qui implique notamment qu'ils adhèrent aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ce code est intégré dans toutes nos procédures d'appels d'offres. Il a de plus été envoyé à l'ensemble des fournisseurs de l'entreprise afin qu'ils en prennent connaissance et en accusent réception. A ce stade, nous comptabilisons 1274 répondants (sur 13992).



En cohérence avec les ambitions du Groupe, les équipes achats sont engagées dans un programme d'évaluation des fournisseurs en matière d'éthique et de responsabilité sociale et environnementale. L'objectif fixé au niveau mondial est que 100% des fournisseurs identifiés comme potentiellement à risque dans la nomenclature des catégories Achats concernées, en fonction de leur activité, de leur taille, ou de leur implantation, soient évalués par une tierce partie d'ici à 2023.

A noter que les catégories à risque sont définies selon l'Indice de développement humain de l'ONU et l'Indice Freedom House. Ces

catégories concernent principalement les services de maintenance, la sous-traitance carrière, les services ingénieurs, les transports/logistique ainsi que les voyages et déplacements.

135 fournisseurs ont été pré-qualifiés (qui représentent 1/3 du montant total de nos achats) pour faire l'objet d'une évaluation par un tiers. Le questionnaire, de 400 questions, balaye un grand nombre de thèmes : droits humains, conditions de travail, environnement ou anti-corruption. A ce stade, 12 fournisseurs sont conformes et 15 sont en phase d'amélioration. Lafarge accompagne ses fournisseurs dans leurs actions

correctives. Celles-ci permettront à leur activité de devenir plus durable et de pérenniser la relation commerciale ; les actions engagées pourront ainsi bénéficier également à d'autres clients et prospects de ce fournisseur.

Afin de couvrir un plus grand nombre de fournisseurs et de les intégrer à sa démarche d'achats responsables, Lafarge travaille à une simplification du processus de préqualification et d'évaluation en intégrant le questionnaire réduit à 120 questions dans son propre portail fournisseurs. Celle-ci permettra de systématiser et pérenniser la démarche.

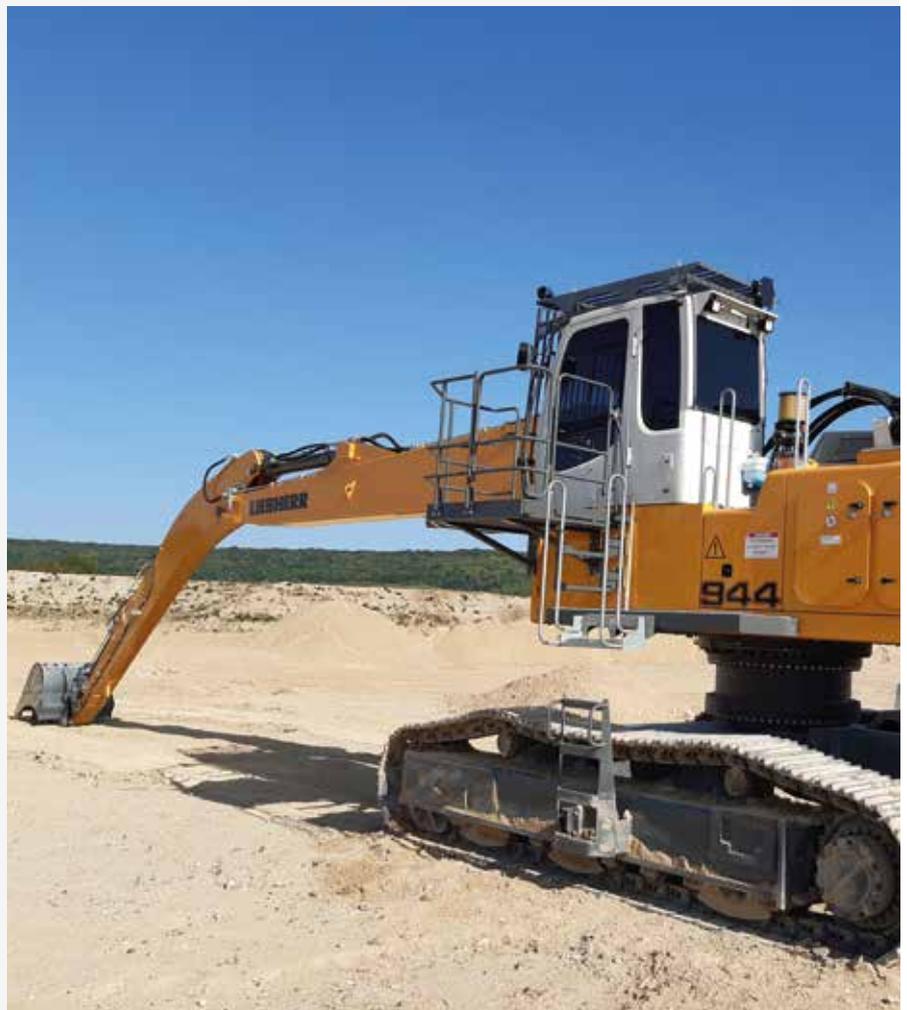
### UNE PELLE ÉLECTRIQUE D'EXTRACTION MISE EN PLACE SUR LE SITE DE SANDRANCOURT

#### La première pelle mobile électrique d'extraction de France a été conçue par Liebherr, pour le site de Sandrancourt.

En 2021, cette carrière de granulats, basée à St Martin la Garenne (Yvelines), a acquis ce nouvel engin qui a la particularité de fonctionner à l'électricité grâce à un câble de chargement auquel il est en permanence relié. Cela permet d'éviter les émissions carbone mais surtout les rejets accidentels d'hydrocarbures provoqués par des incidents techniques. L'enjeu pour Lafarge est de continuer son activité d'extraction de sable, tout en évitant les risques de pollution.

En effet, la carrière se situe à proximité d'une nappe phréatique qui alimente plusieurs villes en eau potable, elle est aussi au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Cette pelle mobile électrique a été réalisée sur-mesure, Lafarge était en effet à la recherche d'un outil qui n'existait pas encore sur le marché.



# MAÎTRISER L'IMPACT DE NOS TRANSPORTS

Lafarge opère une industrie de proximité. En général, les granulats voyagent 40 km, les bétons 15 km et les ciments 150 km<sup>1</sup>.

Ces transports courte-distance sont complétés lorsque c'est nécessaire par des transports alternatifs à la route. Matériaux pondéreux et stables, les granulats et le ciment se prêtent naturellement très bien au transport massifié (environ 10 % des volumes), que l'entreprise encourage chaque fois que c'est possible. Lafarge est ainsi le premier transporteur sur voie fluviale et dispose d'embranchements ferroviaires de plus en plus nombreux. Par exemple, les expéditions de

clinker entre les cimenteries de Port-la-Nouvelle et Martres et l'usine de broyage de La Couronne se font par train depuis 2018. En 2021, une liaison ferroviaire a été mise en service entre la cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour et Gennevilliers, le dépôt rénové en 2020 afin de mieux servir le marché du Grand Paris en ciments bas-carbone. Cette massification permet de limiter les livraisons par camion au "dernier kilomètre".

## LA FLUVIALE EN CHIFFRES

Lafarge est le premier utilisateur de la voie d'eau en France, avec **4 millions** de tonnes (granulats, déblais et ciments en vrac) transportées chaque année (95 % sur la Seine), dont **1,6 million** de tonnes en compte propre.

Lafarge France exploite aujourd'hui une des premières flottes fluviales privées de l'hexagone avec 7 pousseurs (dont 3 de ligne fonctionnant 24 h/24) et 56 barges pour une capacité totale de 80 000 tonnes :

- **21 barges** de grande capacité
- **26 barges** de capacité moyenne
- **9 barges** de petite capacité

Afin de faire fonctionner ces différents équipements, une équipe de 45 personnes dont 37 mariners se consacre exclusivement à la logistique fluviale. La société a créé ses propres ateliers de réparation, basés à Nanterre.

Elle est présente sur 25 ports entre Auxerre et Le Havre.

Lafarge participe notamment à des programmes de recherche pour transformer la flotte fluviale :

- La construction d'un pousseur de ligne à propulsion électrique (pousseur fonctionnant en 24/7 entre Paris et Le Havre) qui permettrait lors d'une première phase la réduction de **20% de CO<sub>2</sub>** et de **70% de NO<sub>x</sub>** et particules fines par rapport à un pousseur à propulsion

conventionnelle avant d'atteindre une réduction de 100% lors de la seconde phase "full H2".

- La rénovation du pousseur Marsouin et sa conversion en pousseur Hybride Électrique (pousseur fonctionnant dans Paris du lundi au vendredi 12 heures par jour). La première phase hybride diesel et électrique permettrait une diminution de **40% de CO<sub>2</sub>** et **70% de NO<sub>x</sub>** et microparticules avant d'atteindre une réduction totale lors de la phase "full H2".



1. Distances moyennes observées par transport routier

## ZOOM SUR LES ACTIONS TRANSPORTS DE LAFARGE CEMENTS

**L'entreprise s'attache à améliorer deux volets : d'un côté, la santé et sécurité des conducteurs et de l'autre, l'amélioration du bilan environnemental.**

La sécurité routière est l'une des préoccupations majeures de Lafarge, qui a engagé depuis plusieurs années une démarche structurée autour des risques liés aux transports. Ces risques concernent aussi bien les déplacements professionnels des collaborateurs que les transports par camion de matières premières et de produits finis. L'ensemble des chauffeurs et des équipes commerciales suit une formation spécifique, régulièrement renouvelée, à la conduite défensive dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire (FCO) afin qu'ils aient les bons réflexes en cas de problème sur la route.

Lafarge conduit également des actions auprès des chauffeurs et transporteurs sollicités dans le cadre des transports réalisés pour son compte.

Lafarge encourage ses transporteurs à obtenir une certification de leur système de management de la sécurité (de type MASE). Un indicateur mesure chaque mois la part de notre activité confiée à des acteurs titulaires d'une certification : 89% des volumes transportés en 2021 l'ont été par des transporteurs titulaires d'une certification sécurité (objectif : 80%). Un GT a été mis en place pour accompagner les transporteurs qui le souhaitent à obtenir cette certification.

Lafarge sensibilise les chauffeurs des prestataires sollicités à suivre une formation de sensibilisation



aux risques spécifiques associés au transport de liants hydrauliques (notamment chargement et déchargement de ciment). Depuis 2018, cette formation est accessible par e-learning.

En 2021, l'entreprise s'est engagée dans plusieurs actions afin d'améliorer le bilan environnemental de son activité de transport. Elle s'est engagée, dans le cadre de Fret 21, à réduire ses émissions de 5 % sur 3 ans. Cet objectif est cohérent avec les objectifs du groupe Holcim de réduire de 20 % les émissions à son Scope 3 (engagement Net zero) et de réaliser -24 % de ses transports par un moyen neutre en carbone (COP26 avec WBCSD).

Les leviers sont notamment l'optimisation du chargement et l'écoconduite. Cette dernière est pilotée par le système IVMS, embarqué sur les tracteurs afin de permettre à l'employeur de vérifier le type de conduite des conducteurs (prévention mais aussi éco-conduite).

Chaque fois que cela est possible, l'entreprise a recours au transport massifié :

- **2 lignes de train ont été lancées en 2021** afin d'alimenter le grand paris en Ciments, depuis Saint-Pierre-la-Cour et Altkirch (ces lignes s'ajoutent à celles existantes qui relient les usines et les dépôts)
- **les centrales à béton parisiennes** sont alimentées depuis Gennevilliers en voie fluviale : le ciment livré à Paris n'a ainsi pas connu de transport routier

Enfin, Lafarge Ciments fait évoluer la motorisation des camions qu'elle utilise :

- **elle demande progressivement à ses transporteurs de remplacer les véhicules de location** circulant au diesel par des véhicules de location circulant au Gaz. Le programme a été lancé en 2019 et 3 véhicules au gaz sont en circulation, dont 1 citerne et 2 tautliners
- **elle a lancé les partenariats et études** afin de créer une station d'alimentation en hydrogène aux portes de l'une de ses usines : l'entreprise dispose en effet de foncier bien situé et valorisable, et les particularités de ses expéditions sont propices à un rechargement journalier

## DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT FERROVIAIRE À SAINT-PIERRE-LA-COUR ET ALTKIRCH

### Lafarge poursuit la décarbonation de ses transports.

En 2021, les cimenteries de Saint-Pierre-La-Cour et d'Altkirch ont continué de développer le ferroviaire. Depuis juillet 2021, des trains font désormais la liaison entre Saint-Pierre-la-Cour et Gennevilliers.

Chaque semaine, un train de 15 wagons y achemine près de 1000 tonnes. Ce type de convoi permet **d'éviter la circulation de 35 camions**. Le déploiement

du ferroviaire entre ces deux sites a nécessité 350 000 euros d'investissements ainsi qu'une subvention de la région Pays de la Loire d'un montant de 51 000 euros. Cette usine, qui est la plus importante cimenterie française en quantité produite, peut désormais alimenter une partie des chantiers parisiens sans utiliser le transport routier.

De la même manière, la cimenterie d'Altkirch a mis en place une liaison ferroviaire afin d'alimenter le marché francilien. Depuis

février 2021, deux trains de 18 wagons acheminent chaque semaine près de 1260 tonnes de matériaux. Pour ce site, 290 000 euros ont été investis pour rénover les installations. En 2021, 58 000 tonnes ont ainsi pu être acheminées d'Altkirch vers Paris, en 2022, ce nombre devrait doubler. Finalement, ce développement du ferroviaire permettra d'éviter l'émission de **400 tonnes de CO<sub>2</sub> par an à Saint-Pierre-la-Cour** et même **2400 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année pour Altkirch**.



# DÉVELOPPER DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Afin de répondre aux enjeux du secteur de la construction - durabilité et résilience des ouvrages, efficacité énergétique des bâtiments, lutte contre l'artificialisation des sols, recyclage des matériaux... Lafarge s'appuie sur sa capacité d'innovation (avec le premier centre de recherche mondial dédié aux matériaux de construction à l'Isle d'Abeau) pour développer et apporter des solutions constructives adaptées à ses partenaires de la chaîne de la construction.

Rappelons qu'en France, l'usage des bâtiments et des ouvrages, pendant l'ensemble de leur cycle de vie, est responsable de 24 % des émissions de GES nationales, alors que la construction neuve n'en représente que 6%.

Afin d'anticiper la prochaine entrée en vigueur de la Réglementation Environnementale des bâtiments (RE2020), qui prévoit une baisse de l'empreinte carbone de 34 % des constructions neuves, et pour répondre au volontarisme de certains acteurs publics et privés, Lafarge a lancé en 2021 une nouvelle gamme de ciments bas-carbone ECOPlanet, qui présente un poids carbone allant



de - 30% jusqu'à - 90% d'émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à un ciment portland standard (CEM I).

Cette offre complète la gamme de bétons ECOPAct lancée en 2020 et s'inscrit dans la démarche Lafarge360 lancée en 2019 avec le simulateur carbone du gros œuvre, l'aide à l'écoconception avec l'outil en ligne 360Design ouvert à tous et l'étiquetage environnemental 360Score.

Lafarge concentre ces innovations dans les ouvrages auxquels elle participe (logements, infrastructures de transport, parcs éoliens et nouvelles infrastructures énergétiques...). Zoom sur deux démonstrateurs concernant les équipements urbains et les maisons individuelles, ainsi que sur deux chantiers participant à la transition environnementale et énergétique

## ÉCOSYSTÈME FORESTIER URBAIN ET LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEURS À AUBERVILLIERS



Depuis juillet 2020, Lafarge France est partenaire du projet pilote « Lisière d'une Tierce Forêt » développé par Fieldwork Architecture et l'association ALTERALIA à Aubervilliers (93).

Ce projet est né du besoin d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence de jeunes travailleurs Eugène Hénaff : le parking de la résidence est transformé en un nouveau type d'espace re-végétalisé, à la croisée d'un parc et d'une place afin d'apporter plus de fraîcheur à ses habitants.

Lisière d'une Tierce Forêt a pour objectifs de :

- Lutter contre les îlots de chaleur urbains et anticiper les enjeux d'adaptation au changement climatique dans les villes

- rétablir une connexion entre ville et nature tout en favorisant la naissance d'une biodiversité et la constitution d'un sol ainsi qu'une régulation du cycle de l'eau,
- augmenter la visibilité de la structure et sensibiliser les populations locales à l'adaptation au changement climatique.

Lafarge a participé activement à ce projet en apportant son expertise technique et en fournissant le seul béton drainant sous avis technique IDRIM. Les 178 m<sup>3</sup> de béton Hydromedia à forte perméabilité livrés jouent un rôle majeur dans le rafraîchissement des zones urbaines en rétablissant le cycle naturel de l'eau.

Les résultats scientifiques de cette expérimentation ont été livrés en 2021 : l'ensemble des paramètres permet de faire gagner l'équivalent de 6° de confort thermique aux usagers.

## LAFARGE PARTICIPE À DES CHANTIERS D'ENVERGURE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

### Les éoliennes offshore de Fécamp

Doté d'une capacité de production de 500 mégawatts, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 770.000 habitants, le parc de plusieurs dizaines d'éoliennes situé au large de

Fécamp entrera en fonction en septembre 2023.

Lafarge France intervient aux côtés de plusieurs entreprises, dont la branche énergies renouvelables d'EDF et Bouygues TP, pour fournir le béton nécessaire à la réalisation des 71 fondations d'éoliennes.

Au delà des contraintes techniques inhérentes aux besoins de résistance des radiers, cônes et têtes de fût, l'impact environnemental des bétons a été minimisé par le choix du liant utilisé.

% RÉDUCTION CO<sub>2</sub>

POIDS CO<sub>2</sub>  
(SORTIE CENTRALE)

23%	212,4	Radier - BPS C45/55 CEMISR5+S D20 S210 XS2
24%	249,2	Cône fût - BPS C50/60 CEMISR5+S D20 S210 XS3
23%	235,6	Tête de fût - BPS C50/60 CEMISR5+S D12 S210 XS3

**360**  
**score**

**B** Si on prend en compte l'eau décantée

## AIRIUM

### UNE INNOVATION QUI S'IMPOSE EN RÉFÉRENCE

**Airium est une mousse isolante entièrement minérale qui peut être utilisée dans différentes applications : sols, remplissage de murs et de blocs bétons, combles et toits-terrasses.**

L'une des principales caractéristiques de cette innovation réside dans sa faible densité, jusqu'à six fois moins qu'avec le béton classique, ce qui permet de piéger un grand volume d'air à l'état sec et d'obtenir des propriétés thermiques comparables à celles des matériaux d'isolation traditionnels. La mousse a une empreinte carbone sur l'ensemble de son cycle de vie plus faible que les autres méthodes d'isolation en

raison de plusieurs facteurs : sa haute teneur en air, sa durabilité (plus de 100 ans), sa propriété de carbonatation (le carbone est absorbé avec le temps) et son entière recyclabilité. Son bilan CO<sub>2</sub> atteint 26kg CO<sub>2</sub>/m<sup>3</sup> pour les plus faibles densités. Sa grande durabilité signifie également moins de coûts de rénovation au fil du temps. Enfin, le besoin de transports est divisé par 20 : seules les matières premières, qui ne représentent que 5% du volume, sont transportées sur site pour la fabrication (l'air étant directement prélevé sur site).

Plus de 4 millions de blocs Airium ont été vendus depuis 2017. En cohérence avec la future RE2020, le bloc Airium présente la plus faible

empreinte carbone du marché Français de la maçonnerie isolante (25% de moins que la brique par exemple).

En octobre 2021, Airium a obtenu la certification ATEX de cas A pour sa solution d'isolation de combles, lui permettant de proposer ses solutions pour les maisons individuelles, les logements collectifs ainsi que les ERP.

Grâce à sa technologie isolante, innovante et bas carbone, Airium participe aussi bien à la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments neufs qu'à la rénovation thermique de parc de logements.



# ductal

## UNE SOLUTION RECONNUE PAR LA FONDATION SOLAR IMPULSE

**Ductal® est un béton fibré à ultra-hautes performances qui se distingue par ses résistances très élevées à la pression et à la traction ainsi que par sa durabilité.**

À la fois léger et robuste, ce matériau a des performances mécaniques très élevées (10 fois supérieures au béton traditionnel), qui permettent d'utiliser 2 à 3 fois moins de matières que les matériaux traditionnels. Qu'il s'agisse de béton projeté, de béton coulé sur place ou de béton préfabriqué, l'utilisation réduite des matériaux permet de diminuer les émissions de carbone, de la fabrication au transport.

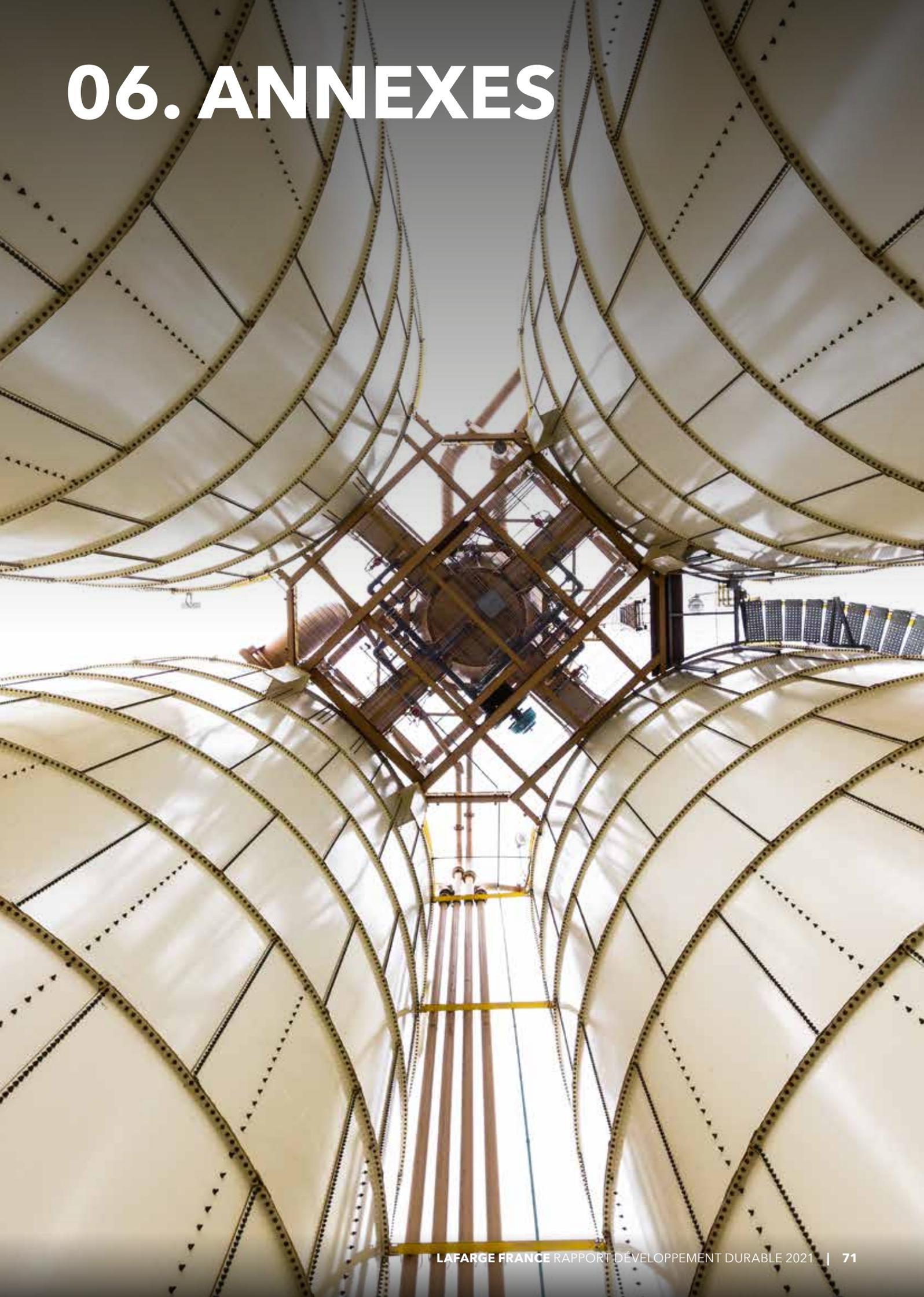
La durabilité de Ductal® trouve son origine dans sa densité de remplissage améliorée qui réduit la porosité globale et offre un rapport eau/ciment très faible. Il en résulte un coefficient de transfert très faible qui le rend presque imperméable à tout agent agressif commun prolongeant ainsi le cycle de vie jusqu'à 100 ans et réduisant, voire éliminant, tout besoin de maintenance. Pour récompenser son impact environnemental et économique positif, Ductal® a reçu en 2021 le label "Solar Impulse Efficient Solution" de la Fondation Solar Impulse pour sa solution Ductal® Shotcrete. Cette solution de béton projeté, qui permet jusqu'à 60% d'économie de matériau, est

notamment utilisée pour la rénovation de tunnels et buses.

En 2020, Ductal® a rejoint le programme FRET21 de l'ADEME afin de certifier son engagement à réduire les émissions de carbone liées au fret et a réalisé des gains de CO<sub>2</sub> de 11 % et 4,2 millions de tonnes/km par an. Ce grâce à une meilleure rationalisation de ses flux logistiques, au développement de liaisons fluviales et ferrées tout en faisant appel à des transporteurs routiers plus vertueux.



# 06. ANNEXES



# TABLE DE CONCORDANCE DES ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

THÉMATIQUES	PAGES
<b>ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA DPEF</b>	
Modèle d'affaires	9 - 10
Principaux risques extra-financiers	11
Politiques et procédures de diligences raisonnables	13 - 70
Publication des indicateurs clés de performance	74
<b>THÉMATIQUES OBLIGATOIRES CITÉES DANS L'ARTICLE L. 225-102-1</b>	
Les conséquences sociales de l'activité	73
Les conséquences environnementales de l'activité	45 - 60
Le respect des droits de l'homme*	13 - 70
La lutte contre la corruption*	55
La lutte contre l'évasion fiscale*	73
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	13
Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	27
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	52
Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	54
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	73
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	55
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	73
Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	73
Les engagements sociétaux en faveur d'une et d'une alimentation responsable, équitable et durable	73
Les engagements sociétaux en en faveur de développement durable	13 - 70

\* Pour les sociétés émettant des titres sur un marché réglementé

# MÉTHODOLOGIE DE REPORTING : DÉFINITION ET COLLECTE DES INDICATEURS

Le périmètre du présent rapport est celui de l'ensemble des activités opérationnelles de Lafarge en France, soit Lafarge Ciments, Lafarge Ciments Distribution, Lafarge Granulats, Lafarge Bétons, Holcim Béton Granulat Haut-Rhin, et Holcim Haut-Rhin.

Il constitue la déclaration de performance extra-financière de la société juridique Lafarge Ciments, SA sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Pour plus de lisibilité, sont indiqués dans le tableau ci-après les indicateurs correspondant à chaque périmètre.

Les indicateurs sociaux du périmètre "Ciment" sont calculés sur le périmètre Lafarge Ciments et Lafarge Distribution, les deux entités ne pouvant être dissociées dans ce cas. Sont comptabilisés les CDI et CDD (dont Contrat de professionnalisation et Apprentis, hors Stagiaires, Retraités, PTA Inactifs) dans les effectifs totaux. Les ratios (dont CDI, femmes, absentéisme) et ancienneté sont calculés hors alternants.

Les indicateurs environnementaux sont calculés sur la base du référentiel "Holcim Environment questionnaire - 2021 Guidelines". Ce référentiel couvre la période de janvier à fin novembre, puis une extrapolation permet d'obtenir les données annuelles. Le référentiel est cohérent avec les référentiels externes auxquels le groupe répond, notamment le Global

Cement and Concrete Association (GCCA), la Global Reporting Initiative (GRI), le Carbon Disclosure Project (CDP) et le Dow Jones Sustainability Index (DJSI).

L'indicateur relatif au facteur clinker est désormais exprimé en clinker/ciment. Il est exprimé en variation par rapport à une base 100 en 2019.

La consommation d'énergie totale est exprimée en MJ/t de ciment, en cohérence avec notre certification ISO 50 001. Cet indicateur ne comprend pas la cimenterie d'Altkirch.

Les sites ICPE du périmètre Lafarge Ciments sont pris en compte à l'exception de : Viviers, Saint-Vigor d'Ymonville, Septemes-les-Vallons, Drap.

NB : Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous avons examiné dans le cadre de l'analyse des risques, l'ensemble des sujets prévus par le texte. Nous avons décidé de ne pas traiter la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, ainsi que l'alimentation responsable, équitable et durable, et la promotion de la

pratique d'activités physiques et sportives, qui sont des thématiques jugées non matérielles compte tenu des activités de Lafarge Ciments. Lafarge Ciments n'étant pas une société cotée, la lutte contre la corruption ne fait pas partie des rubriques à examiner de façon obligatoire. Nous tenons néanmoins à préciser que le Groupe Lafarge mène des actions complètes en la matière, dans lesquelles s'inscrivent totalement les activités France.

# SYNTHÈSE DES INDICATEURS

	CIMENT			FRANCE	
	2019	2020	2021	2020	2021
Émissions de CO <sub>2</sub> kg /t ciment	573	561	531	-	-
Variation du facteur clinker	100 %	98,7 %	97,4 %	-	-
Taux de combustibles issus de déchets	43 %	44 %	49%	-	-
Taux de combustibles issus de la biomasse	23 %	24 %	24%	-	-
Production de déchets (en tonnes)	27503	7827	89779	216831	477683
Déchets entrants (en k tonnes)	-	630	620	6500	8560
Consommation d'eau en m <sup>3</sup> /t	0,26	0,28	0,3	-	-
Occupation des sols (ha)	1481	1481	1481	3433	3878
Consommation d'énergie en MJ/t de ciment	3255	3139	3078	-	-
Biodiversité - Suivi faune flore	70%	60%	75%	75%	60%
Biodiversité - déploiement de plan d'action	90%	90%	90%	77%	60%
Biodiversité - Partenariats locaux	60%	60%	75%	75%	75%
Émissions de poussières (en g/t de ciment)	13,5	9,4	7	-	-
NO <sub>x</sub> en g/t de ciment	855	840,5	821	-	-
SO <sub>x</sub> en g/t de ciment	236,6	182,5	102	-	-

## SANTÉ SÉCURITÉ

	CIMENT			FRANCE	
	2019	2020	2021	2020	2021
TF1	3,3	2,8	5,7	8,4	8
TF2	0,46	0,58	0,21	0,75	0,77
TG	0,46	0,49	0,57	0,75	0,75

## SOCIAL (2021)

	CIMENT	FRANCE
Effectif	1135	4329
Dont CDI	93,3 %	93,16
Dont Femmes	14,4 %	17,6 %
Dont cadres	18,8 %	18,9 %
Ancienneté	17,9 ans	16,1
Absentéisme	4,3 %	4,95 %
Formation (heures moyennes/salarié)	30,8	19,1

## SOCIÉTAL

	CIMENT	FRANCE
Achats locaux (en France)	83 %	96 %
Achats en Europe	92 %	99%

1. Base 100 en 2014

# GLOSSAIRE

- **Adjuvant** : Constituant secondaire incorporé à faible dose dans le béton pour en modifier l'une des propriétés : pigment, agent de mouture.
- **Ajout** : Ensemble des produits incorporés au béton et qui ne sont ni des ciments, ni des granulats, ni des adjuvants, ni de l'eau de gâchage, ni des additions (par exemple fibres, pigments de couleur, etc.).
- **Argile** : Roche sédimentaire, souvent meuble (glaise), qui, imbibée d'eau, peut former une pâte plus ou moins plastique pouvant être façonnée et durcissant à la cuisson.
- **Béton** : Matériau artificiel fait de cailloux, de graviers et de sable, réunis entre eux au moyen d'un liant généralement hydraulique.
- **Béton prêt à l'emploi (BPE)** : Béton frais préparé dans une centrale à béton, généralement extérieure au site de construction. Il est livré sur le chantier, dans des camions toupie, malaxé et prêt à être coulé.
- **Bétonnière** : Machine servant à fabriquer sur le chantier du béton. Elle comporte une cuve, tournant sur un axe horizontal ou faiblement incliné, où sont mélangés les constituants du béton. Le mélange ainsi obtenu est ensuite mis en place à l'intérieur des coffrages.
- **Biomasse** : La biomasse est l'ensemble des matières organiques qui peuvent devenir des sources d'énergie. C'est la fraction biodégradable : des produits, déchets et résidus de l'agriculture, de la sylviculture et de leurs industries connexes, des déchets et résidus végétaux de l'industrie.
- **Broyage** : Réduction en poudre ou en très fines particules.
- **Calcaire** : Substance minérale caractérisée par une composition chimique dans laquelle prédomine le carbonate de calcium ( $\text{CaCO}_3$ ), souvent d'origine organique (calcaires à foraminifères dont la craie, calcaires coquilliers), mais aussi d'origine chimique (calcite, calcaire oolithique, pisolitique, lithographique).
- **Calcination** : Transformation d'un calcaire en chaux par cuisson à haute température.
- **Cendres volantes** : Sous-produit de combustion de charbon dans les centrales électriques utilisé comme source de silice et d'alumine dans la fabrication du clinker, ou en remplacement d'une partie de celui-ci dans la fabrication du ciment Portland composé.
- **Centrale à béton** : Equipement fixe de production industrielle de béton prêt à l'emploi (BPE) ou de béton fabriqué sur chantier.
- **Ciment** : Matière pulvérulente formant avec l'eau une pâte liante capable d'agglomérer en durcissant des substances variées.
- **Chaux** : Liant obtenu par la calcination de calcaires plus ou moins siliceux.
- **Clinker** : Constituant du ciment obtenu par calcination d'un mélange d'acide silicique d'alumine, d'oxyde de fer et de chaux.
- **Concassage** : Fractionnement des roches en petits morceaux par broyage ou par martelage.
- **Concasseur** : Engin de concassage, utilisé surtout en carrière.
- **Co-processing** : Utilisation des déchets comme combustible et matière première de substitution pour la production de ciment.
- **Cru** : Nom donné à la matière première dosée avant entrée dans le four à ciment.
- **Cycle de vie** : Série d'étapes prenant en compte toutes les activités qui entrent en jeu dans la fabrication, l'utilisation, le transport et l'élimination de ce produit ou service.
- **Décarbonatation** : Réaction de libération du  $\text{CO}_2$  contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur (850 à 950°C). La chaux ( $\text{CaO}$ ) restante se combine ensuite aux silicates et aluminates pour former le clinker. Cette réaction absorbe beaucoup de chaleur, elle constitue le poste principal de consommation thermique du four.
- **Combustible de substitution** : Sous-produit ou déchet combustible utilisé dans la production de chaleur en substitution d'un combustible « noble » (fioul, charbon, coke de pétrole).
- **Granulats** : Constituant du béton. Ensemble de grains minéraux que l'on désigne, suivant leur dimension qui est comprise entre 0 et 125 mm (la dimension est la longueur du côté de la maille carrée du tamis à travers laquelle le grain peut passer) : fillers, sablons, sables ou gravillons. Il existe différents types de granulats : maritimes, fluviaux ou terrestres. On distingue les granulats naturels - issus de roches meubles ou massives lorsqu'ils ne subissent aucun traitement autre que mécanique - les granulats artificiels - lorsqu'ils proviennent de la transformation thermique ou mécanique de roches ou minerais - et les granulats recyclés.
- **Groupe Holcim** : Groupe consolidé comprenant l'ensemble des holdings et des sociétés opérationnelles, dont Lafarge France.
- **Lafarge France** : Ensemble des opérations France (ciments, bétons, granulats).
- **Lafarge Ciments** : Société dont la vocation est de produire des liants hydrauliques sur le territoire français.
- **Laitiers de Haut Fourneaux** : Sous-produits de l'industrie sidérurgique lors de la fabrication de la fonte dans les hauts fourneaux, les laitiers sont formés de constituants non ferreux, des fondants et des cendres de coke. Leur composition en oxydes et leur structure vitreuse obtenue par trempe à l'eau leur confèrent des propriétés hydrauliques latentes, ce qui permet d'envisager leur utilisation en tant qu'ajout dans les ciments.
- **Liant hydraulique** : Matière finement broyée qui réagit avec l'eau pour former une pâte qui fait prise et durcit sous l'eau.
- **Marne** : Mélange d'argile et de calcaire à l'état naturel dans diverses proportions. Si le taux de calcaire est inférieur à 10 %, la marne est dite argileuse. Pour des taux plus élevés, la marne est qualifiée de calcaire marneux. Elle est généralement caractérisée par son titre en carbonates (de chaux et magnésie dans une moindre proportion). C'est une des matières premières essentielles de la fabrication de ciment ; elle apporte la fraction argileuse riche en silicates d'alumine et fer.
- **Silo** : Réservoir de grande capacité, généralement cylindrique ; destiné à des matériaux secs (sables, ciments, etc.) en acier ou en béton, chargé par le haut et déchargé par le bas, il est équipé de divers types de dispositifs d'extraction.
- **Valorisation énergétique** : Tout traitement dans lequel la valeur calorifique ou la chaleur sensible d'un matériau est convertie en chaleur ou électricité utile (NF EN 13193).
- **Valorisation matière** : Procédé qui permet de donner une seconde vie à un produit. On distingue la valorisation énergétique (ex : la combustion) et la valorisation matière (ex : recyclage).

# RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

## sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

### Lafarge Ciments

Société SA au capital de 113 193 511 €  
Siège social : 14, Boulevard Garibaldi - 92130 Issy-Les-Moulineaux  
RCS 302135561

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Lafarge Ciments, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments

que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

### LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces

risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables,

notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et

se sont déroulés en mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions communication et affaires publiques, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux

1. ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (concertation et transparence et économie circulaire), nos

travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités (Port-la-Nouvelle, Saint-Pierre-La-Cour et Val d'Azergues) ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en oeuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et

à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Port-la-Nouvelle,

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

**L'organisme tiers indépendant,  
Mazars SAS  
Paris La Défense, le 26 avril 2022**



**Daniel ESCUDEIRO**  
Associé



**Edwige REY**  
Associée RSE  
& Développement Durable



**Souad EL OUAZZAN**  
Associée RSE  
& Développement Durable



**Lafarge France**

14-16 boulevard Garibaldi  
92130 Issy-les-Moulineaux  
[www.lafarge.fr](http://www.lafarge.fr)